

Formation au conseil conjugal et familial

Planning familial de Grenoble – session 2022-2023

Julia Burtin

Accompagner les mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées, dans une perspective de réduction des risques

Écrit professionnel de fin de formation

**Planning Familial de l'Isère - 30 bd Gambetta - 38000 GRENOBLE -
formation@leplanningfamilial38.org - www.isere.planning-familial.org**

Remerciements

Je tiens à remercier les équipes de mes lieux de stage, pour leur disponibilité et volonté de transmettre, ainsi que les professionnelles rencontrées à l'occasion de ce travail de recherche pour le temps qu'elles m'ont consacré, mais aussi pour avoir accepté de partager leurs doutes et leurs questionnements.

Table des matières

Remerciements	3
Acronymes et sigles utilisés	5
Introduction	6
I. Construire l'objet et la question de recherche	8
A) Point de départ du questionnement : protéger les mineur·es sans contraindre ?.....	9
1) Familiarité avec l'approche centrée sur la personne.....	9
2) Entrechoquement avec le cadre légal de la Protection de l'enfance.....	12
3) Formulation de la question de départ	16
B) Enjeux socio-politiques de la prostitution des mineur·es en 2023 en France	17
1) Le contexte du Plan national de lutte contre la prostitution des mineurs	17
2) Des mineur·es qui refusent la catégorie de victime.....	21
3) Des professionnel·les en difficulté	24
4) Protéger les mineur·es, mais contre quoi ? Formulation de la problématique	25
C) La méthode de recherche	28
II. Des accompagnements « sur le fil »	31
A) Être repéré·e, repérer, entrer en lien.....	32
1) Invisibilité du sexe tarifé du côté des professionnel·les non « spécialisé·es ».....	32
2) L'accueil inconditionnel, le non-jugement, et la question du langage.....	34
3) Lien de confiance et signalement	38
4) Assouplir le cadre de l'accompagnement.....	40
B) Une approche élargie de la réduction des risques	41
1) Être là.....	41
2) Faire le lien avec les associations de santé communautaire	42
3) Réduction des risques en matière de santé sexuelle	43
4) Compétences psychosociales et ouverture des choix	45
C) Perspectives	46
Conclusion.....	48
Bibliographie.....	50

Acronymes et sigles utilisés

ACPE : Agir contre la prostitution des enfants (organisme)

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

CCF : Conseillère conjugale et familiale

CMV : Centre de victimologie pour les mineurs

CRIP : Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes

IP : Information préoccupante

MDM : Médecins du monde

MNA : Mineur·e non accompagné·e

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

SIRASCO : Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée

STRASS : Syndicat du travail sexuel

TROD : Test rapide d'orientation diagnostique

Introduction

J'ai, au départ, choisi de travailler sur la question des mineur·es qui pratiquent le travail du sexe afin de me confronter à un nœud, qui a surgi lors de la formation de CCF, et qui ne me quittera, je pense, plus. Ce nœud correspond à la confrontation de deux cadres, celui de l'approche centrée sur la personne et celui de la Protection de l'enfance, que la question de la minorité en danger vient faire surgir. Que faire, que privilégier, comment entrecroiser, comment protéger ? La question doit bien sûr être appliquée à des situations précises pour pouvoir répondre au mieux.

En prenant pour cas pratique la thématique du sexe tarifé chez les mineur·es, j'ai décidé de complexifier le nœud. Car il s'agit d'un sujet délicat, qui s'entremêle au conflit extrêmement vif qui oppose l'État aux collectifs et syndicats de personnes concerné·es sur le sujet de la prostitution. Selon le régime abolitionniste de l'État français, la prostitution est associée à la souillure, à une dégradation, et les personnes qui la pratiquent sont des victimes à aider, à faire sortir du système. Si l'on ajoute l'enfance à l'équation, les mineur·es qui se prostituent sont, par excellence, des victimes à protéger. Depuis trois ans, le gouvernement a d'ailleurs fait de cette enfance-ci une cause à protéger.

Sauf que rien ne se passe comme prévu : les mineur·es concerné·es ont des choses à dire, à faire, et cela perturbe concrètement la mise en œuvre des programmes de lutte contre la prostitution des jeunes. Le sujet que j'ai initialement élaboré pour cet écrit (comment associer une approche centrée sur la personne avec le cadre de la protection de l'enfance, en partant de l'exemple des mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées ?) et dont j'explicité le cheminement, s'est peu à peu déplacé pour donner davantage de centralité à ces mineur·es qui pratiquent une variété de pratiques économique-sexuelles aux définitions floues et changeantes (michetonnage, escorting, travail du sexe, prostitution) et qui ont pour particularité d'être pour une immense majorité de nationalité française – même si des recherches plus précises mériteraient d'être menées au sujet des mineur·es non accompagné·es.

Les mineur·es concerné·es identifié·es sont à 90 % des filles cis, mais j'ai tenu à garder l'écriture inclusive tout au long de cet écrit, déjà parce que les 10%, restant comptent, mais aussi parce qu'il est très probable que la prostitution des garçons, des personnes trans et non binaires mineur·es soient invisibilisées car taboue. J'utilise les termes travail du sexe et prostitution sans leur accoler de signification politique particulière, sauf quand je l'explique. Dans le titre et la problématique de l'écrit, j'ai en revanche choisi la manière la plus neutre d'exprimer cette pratique (sexe tarifé) que les mineur·es ne revendiquent pas vraiment.

Cet écrit se découpe en deux parties. L'une retrace le parcours de la problématique, du questionnement premier à l'enquête, et pose le cadrage théorique et contextuel du sujet. La seconde partie analyse les résultats de l'enquête, et propose d'écouter divers·es éducateur·rices de prévention qui, je l'espère, inspireront la pratique des CCF ou en tout cas la mienne, pour ce qu'il en est de la démarche d'aller-vers.

Mini-lexique

Michetonnage : En fonction des définitions et des points de vue, fait d'user de la séduction pour obtenir des biens en nature (cadeau, sac à main, argent, paiement d'un loyer...), ou fait de se prostituer occasionnellement.

Escorting : En fonction des définitions et des points de vue, travailleur·se du sexe qui n'exerce pas dans la rue ; travailleur·se qui loue sa compagnie sans service sexuel ; maitre·esse de BDSM...

Travail du sexe : Activité économique consistant à offrir des services sexuels contre rémunération. Considérant la prostitution comme un travail, l'expression « travail du sexe » implique la lutte pour la reconnaissance de droits des travailleur·ses.

I. Construire l'objet et la question de recherche

Il s'agit, dans cette partie, de s'attarder sur les étapes de construction de l'objet et de la problématique, qui se sont affinés et déplacés au fil de la formation de CCF, puis de la recherche préalable à cet écrit. Ce faisant, je souhaite exposer le cadrage pratique et théorique que j'ai choisi pour aborder les pratiques sexuelles tarifées chez les mineur·es, lesquelles suscitent beaucoup de discours depuis leur constitution en tant que « problème public¹ » par le gouvernement français depuis 2020. Ces discours, qui s'accompagnent depuis peu d'actions publiques, ont pour commun d'aborder la question à travers le prisme quasi unique : celui de la prohibition de la pratique, à travers la mise en place d'un Plan national de lutte contre la prostitution des mineurs en 2021². Dans ce contexte de positionnement public récent, mais également parce que le travail du sexe des mineur·es représente par excellence un sujet investi de morales et de projections, il m'a semblé fondamental d'explicitier la manière dont j'ai choisi de l'aborder : à partir de mes questionnements personnels, à partir de la place et de la posture CCF, mais aussi en partant des réalités de terrains des acteur·rices sélectionné·es et rencontré·es, c'est-à-dire sans sensationnalisme, avec pragmatisme, complexité, et avec le recul et l'expérience du temps et de la durée.

¹Les *problèmes publics* sont le résultat d'une construction sociale préalable. Avant de devenir public, un problème se trouve sélectionné et reformulé par les pouvoirs publics. Certains problèmes sont mis à l'agenda, c'est-à-dire traités par les autorités publiques et faisant l'objet de politiques publiques, et pas d'autres. Cette inscription à l'agenda dépend de nombreux facteurs liés notamment aux valeurs, à la nouveauté ou à l'intensité dramatique du problème, mais aussi au contexte politique. Voir Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, volume 14, n°75, 1996. Le temps de l'événement I. pp. 43-66.

² Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et les familles, *Lancement du premier Plan nationale de lutte contre la prostitution des mineurs*, Dossier de presse, 15 novembre 2021.

A) Point de départ du questionnement : protéger les mineur-es sans contraindre ?

J'ai choisi de travailler sur le recours aux pratiques sexuelles tarifées chez des mineur-es suite au croisement de plusieurs lectures et situations, qui ont particulièrement résonné avec le contenu de la formation de CCF. Ces croisements, ces confrontations de cadres de pensées et d'intervention, comme on va le voir, m'ont permis d'exprimer des interrogations qu'il m'importe d'explorer sur le long terme, et surtout avec lesquels il me semble important d'apprendre à cohabiter dans la pratique même de CCF.

1) Familiarité avec l'approche centrée sur la personne

En janvier 2022, le journal *Libération* a consacré un dossier à la question de la prostitution des mineur-es. S'y côtoyaient un article de fond alarmiste, invoquant un « phénomène hors de contrôle³ », le témoignage d'une adolescente de 16 ans se prostituant depuis qu'elle en a 13⁴, et un court entretien avec Vincent Dubaele, travailleur social du programme Entr'Actes à Lille, qui déploie depuis une dizaine d'années une approche fondée sur la prévention des risques, par et pour des personnes en situation de prostitution, avec un volet spécifique en direction des mineur-es⁵. Cet entretien m'avait alors beaucoup intéressé, car il était dégagé de toute émotion. Plutôt que de situer son action à l'endroit d'une sortie de la prostitution, Vincent Dubaele expose les méthodes de réduction des risques pratiquée par Entr'Actes en partant des besoins des jeunes rencontré-es (distribution de kits de prévention, dépistages rapides et mobiles), et met en avant certains constats préalables et principes nécessaires à la mise en place de l'action et du lien : la nécessité du non-jugement envers les jeunes, de ne pas

³ Marie Piquemal, « Prostitution des mineures : des parents à la justice, le grand désarroi », *Libération*, publié en ligne le 22 janvier 2022.

⁴ Marie Piquemal, Prostitution des mineures : « Quand tu commences, tu ne peux plus t'en passer », *Libération*, publié en ligne le 22 janvier 2022.

⁵ Prostitution des mineures : « Si on leur fait la morale, les jeunes peuvent se braquer et on ne les reverra plus », *Libération*, publié en ligne le 26 janvier 2022.

leur faire la morale ; le fait de s'appuyer sur les ressources et les capacités de ces dernier·es ; l'indispensable humilité de l'équipe (qui n'a pas de projet à la place de la personne accompagnée). Pour finir, le travailleur social explique que c'est l'existence d'un lien de confiance solide, et pas autre chose, qui permet ensuite d'ouvrir des perspectives (reprendre contact avec un proche ou avec un travailleur social référent par exemple).

En janvier 2022, quand je lis ces lignes, je me sens alors spontanément en accord avec l'approche. Je n'ai jamais travaillé sur la question de la prostitution, et je n'ai pas non plus travaillé spécifiquement avec des mineur·es, mais j'ai occupé un emploi dans l'association Médecins du monde (Mdm) pendant quatre ans au sein d'un programme d'accès aux soins pour personnes migrantes dans un contexte extrêmement contraint (sur un point de passage de frontière vers l'Union européenne). Ce programme s'appuyait presque exclusivement sur la présence de travailleur·ses et de soignant·es pair·es, et adoptait une approche de réduction des risques et des dommages fondée sur des soins rapides, sur la prévention des risques principalement liés à la sexualité, sur la création d'un lieu de répit et de partenariats médicaux locaux à des fins d'orientation pour les cas urgents. Cet engagement professionnel (qui correspond à mon tout premier travail) s'est ensuite doublé d'un fort intérêt pour la centralité et la légitimité des *personnes concernées par ce qui leur arrive* dès lors que des personnes extérieures à leurs situations s'intéressent à elles, que j'ai pu travailler, mettre à l'épreuve et questionner selon deux perspectives : l'une, universitaire, et l'autre féministe – les deux s'alimentant. À l'occasion d'un master en anthropologie sociale, je me suis inscrite dans une approche inspirée de la philosophie pragmatiste, qui part du principe que tous les acteur·rices du monde social ont des logiques d'action, des logiques cohérentes dans leurs mondes à elleux, ce qui ne revient pas à nier l'existence de contraintes structurelles, mais à faire cohabiter les effets de structures avec la capacité des personnes à agir au sein de ces structures⁶. Cette approche résonne fortement avec certaines orientations féministes, qui essaient de tenir plusieurs aspects ensemble dans l'analyse : les dominations multiples et croisées (liées au genre, à la classe, au validisme et à la race), leurs effets, mais aussi la capacité des personnes concernées à en penser et à en faire quelque chose. Ces deux approches complexifient forcément et fortement la catégorie de « victimes » (comme nous le verrons ci-après avec la prostitution), mais aussi celle de « monstres » ou de « folles » (comme la chercheuse Julie Ancian le démontre par exemple de manière implacable avec les

⁶ Voir, parmi de nombreuses références Luc Boltanski, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard « NRF Essais », 2009.

femmes accusées de néonaticides⁷) souvent invoquées dès lors que le sujet est une personne minorisée par les normes sociales. Ce faisant, ces approches impactent le sens même de l'action médico-sociale, puisqu'elles mettent l'individu au centre des processus.

Janvier 2022 correspond enfin au début de la formation de CCF, lors de laquelle nous avons amplement abordé et travaillé la posture d'écoute et d'accompagnement « centrée sur la personne », au sens du psychologue et théoricien Carl Rogers⁸, à savoir « une posture vis-à-vis des personnes rencontrées, qui se base sur l'idée que la personne est experte à son propre sujet, c'est-à-dire qu'elle connaît mieux que quiconque sa situation, et qu'elle dispose de ses propres ressources. C'est en mobilisant ces ressources avec elle grâce à des techniques d'écoute (notamment de reformulation, de prise en compte du non verbal...) et en lui apportant des compléments d'information, que des stratégies favorisant la santé globale peuvent être trouvées⁹ ». Cette posture se fonde sur trois conditions selon Rogers : le non-jugement ou regard positif inconditionnel concernant les actes, le choix et les émotions de la personne reçue ; la compréhension empathique, qui revient à percevoir le cadre de référence interne de la personne rencontrée, et à inscrire ses actes, choix et émotions dans ce cadre ; la congruence ou l'authenticité, qui revient à ne pas s'effacer entièrement derrière la posture d'écoute et d'accompagnement, mais de faire confiance à ses ressentis et à éventuellement les exploiter dans l'entretien ou le suivi. Cette posture, qui se traduit grâce à des outils (voir infra), est une véritable boussole pour le métier de CCF. Les échos avec les déclarations du travailleur social lillois dans l'entretien susmentionné sont nombreux.

En septembre 2022, lors d'un module de la formation de CCF, l'association de santé communautaire avec et pour les travailleuses du sexe Grisélidis a été invitée à intervenir. L'intervention, de quelques heures, visait à déconstruire certaines représentations liées au travail du sexe, et à transmettre la méthode de réduction des risques vis-à-vis des personnes concernées. À cette fin, nous avons travaillé sur un cas pratique de réponse à un mail (réel et anonymisé) écrit par une étudiante pratiquant occasionnellement le travail du sexe pour arrondir ses fins de mois difficiles. Lors de la synthèse collective, nous avons pris note que la réponse se devait d'être valorisante (quant à la démarche), rassurante (quant aux jugements et

⁷ Julie Ancian, *Les Violences inaudibles. Récits d'infanticides*, Seuil, Paris, 2022.

⁸ Carl Rogers, *Le Développement de la personne*, coll. « Psychologie sociale », Dunod, 1998.

⁹ *Idem*.

aux dissonances internes que cette personne confiait au regard de sa pratique), informative (quant aux différentes adresses et possibilités liées à la précarité étudiante), concrète (il était possible de lui envoyer un colis avec du matériel de prévention mais aussi un colis alimentaire), engageante (invitant à venir au local de l'association). L'intervention de Grisélidis se focalisait sur les personnes majeures, et mentionnait brièvement les mineur-es, en précisant que le cadre légal n'était pas le même, et que certains aspects des conditions d'exercice du travail du sexe pour les mineur-es, telles les fugues (en dehors du foyer parental, d'une famille d'accueil ou d'un foyer de l'Aide sociale à l'enfance – ASE), pouvaient modifier le sens de l'intervention. À titre d'exemple d'interventions ciblées inspirantes, les formatrices de Grisélidis ont mentionné l'association Entr'Actes, de Lille, qui pratique la « fugue encadrée ». Nous y reviendrons.

2) Entrechoquement avec le cadre légal de la Protection de l'enfance

Au cours de la formation, plusieurs situations sont venues complexifier l'approche centrée sur la personne. De manière évidente, le module sur la violence a introduit des nuances dans cette approche qui revient à se fonder essentiellement sur les ressources de la personne majeure accompagnée. Certaines situations, telles que l'emprise relationnelle et/ou économique conjuguées avec des violentes portant atteintes à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, peuvent entraîner une incapacité à mobiliser des ressources. Dans le cas de violences conjugales où le danger est imminent au point de craindre pour la vie de la personne, les CCF (au même titre que tout-e professionnel-le du champ médico-social) peuvent faire un signalement aux autorités judiciaires à des fins de protection¹⁰.

Lors de ce module sur la violence, nous avons par ailleurs abordé la question du cadre légal de la Protection de l'enfance principalement à travers les instruments de l'Information préoccupante (IP) et du signalement, qui peuvent être mobilisés par les CCF. Selon le code de l'action sociale et des familles (CASF), l'IP concerne les mineur-es en danger ou en risque de l'être dans des situations qui ne nécessitent pas d'action urgente¹¹. Elle est transmise à la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP), qui se

¹⁰ Cf. alinéa 3 de l'article 226-14 du code pénal.

¹¹ R. 226-2-2 du CASF.

charge de l'évaluation de la situation et des mesures éventuelles qui s'en accompagnent. Quant au signalement, il concerne les situations graves nécessitant une protection judiciaire sans délai et s'adresse directement au procureur. Dans les deux cas, la loi établit que la personne mineure n'est pas tenue d'en être informée.

Si la loi pose les modalités de signalement, elle qualifie également les infractions et les dangers. En ce qui concerne la pratique du sexe tarifé chez les mineur·es, il est important d'invoquer plusieurs textes. En premier lieu, l'article 13 de la loi n° 2002-305 relative à l'autorité parentale, qui stipule clairement l'interdiction de la prostitution pour les mineur·es (ce qui n'est pas le cas pour les majeur·es) : « La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative ». En second lieu, les textes qui ont trait aux violences sexuelles. Outre la définition de l'agression sexuelle et du viol, qui sont similaires pour les majeur·es et les mineur·es¹², la loi prévoit que « constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans » et précise que « la condition de différence d'âge prévue au premier alinéa du présent article n'est pas applicable si les faits sont commis en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage. » Enfin, l'article 227-22-2 du code pénal fait mention à l'outil numérique. Toute personne majeure incitant un·e mineur·e à commettre un acte de nature sexuelle par un moyen de communication électronique, y compris si cette incitation n'est pas suivie d'effet, est punie par la loi, et la peine est alourdie si la victime a moins de 15 ans.

En posant l'interdiction de la prostitution pour les mineur·es, le cadre légal met en tension l'approche centrée sur la personne dès lors que celle-ci est mineure et qu'elle se livre à un travail du sexe. En effet, en pointant le caractère vulnérable de la minorité *en soi*, en interdisant la pratique, et en nommant la responsabilité légale du professionnel·les dans le repérage et le signalement des violences et des dangers qui viendraient peser sur le/la mineur·e, ce cadre contraint par définition l'exercice du non-jugement, de l'accueil inconditionnel et de la congruence : il identifie un danger et enjoint à faire un signalement au

¹² Articles 222-22 et 222-23 du code pénal.

procureur. De fait, il remet en cause l'idée rodgerienne selon laquelle « la personne est experte à son propre sujet et dispose de ressources pour s'en sortir ».

C'est précisément cette tension qu'il m'intéresse d'explorer et qui a fait surgir ma question de départ, que je nommerai ci-après. Car si une approche centrée sur la réduction des risques auprès des mineur·es qui ont recours à des pratiques sexuelles tarifées m'intéresse de prime abord, et car si l'approche centrée sur la personne me convient éthiquement et politiquement, il ne s'agit en aucun cas de nier un condition de vulnérabilité des mineur·es (de certain·es mineur·es en tout cas) ou la responsabilité des professionnel·les/adultes dans l'identification des potentiels dangers et violences. La tension se fait d'autant plus sentir que des ouvrages récents questionnent avec acuité la capacité à consentir de personnes mineures dans certains contextes, à l'image du livre de *Le consentement*, de Vanessa Springora¹³. L'autrice témoigne de la relation d'emprise qu'elle a vécu dans les années 1980 quand elle était jeune adolescente avec le célèbre écrivain Gabriel Matzneff, de presque 40 ans de plus qu'elle. Revenant sur l'illusion de son propre consentement et amour, et sur les mécanismes de manipulation et de prédation dont elle a été l'objet, elle requalifie cette relation en acte pédocriminel et pointe également la responsabilité des adultes, y compris des soignant·es, qui furent témoins et complices de cette situation qui a occasionné une souffrance immense par la suite. Ce faisant, elle ouvre le questionnement sur la capacité à consentir d'une jeune fille de 13 ans au sein d'une relation inégalitaire à bien des égards, quand bien même celle-ci déclarait être consentante.

Ceci étant posé, dès lors le cadre légal suppose d'agir à la place d'une personne non habilitée à savoir ce qui est juste pour elle car mineure donc vulnérable, il pose une vérité générale. Or si cette « vérité » s'appuie sur des cadres moraux collectivement partagés en France en 2023 (tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut protéger un·e enfant), il est aussi aisé de s'abriter derrière sans plus de réflexion. Dans le cadre d'un métier comme celui de CCF, qui est amené à rencontrer une diversité de situations y compris de violences, tout en s'appuyant au maximum sur les ressources de la personne, il me semble que cela ne suffit pas, au risque de provoquer des réponses réflexes. À mon échelle, et dans le sens de cet écrit, deux anecdotes vécues récemment illustrent ce constat.

¹³ Vanessa Springora, *Le consentement*, Grasset, Paris, 2020.

Un soir de semaine en décembre 2022, j'avais rendez-vous avec une amie dans un bar très fréquenté du centre-ville de Grenoble pour boire un verre. L'attente pour aller aux toilettes était très longue, et pour cause, une jeune fille, vraisemblablement mineure et très apprêtée, assise à proximité sur les genoux d'un homme d'une cinquantaine d'années, m'a lancé que ses amies étaient en train d'y prendre de la coke et que je devais attendre. Deux filles, très jeunes, ont fini par sortir et rejoindre la table. Cette situation n'a clairement pas convoquée chez moi les mêmes alertes qu'une autre situation dont j'avais été témoin une année auparavant, en décembre 2021, dans une résidence de traduction accueillant une dizaine de traducteur·rices, dont moi. Un jour, une femme assez chic d'une quarantaine d'années avait débarqué en avion d'Allemagne avec de grosses valises pour s'installer avec l'un des résidents. Leur rencontre s'était produite quelques jours auparavant sur Internet. Elle tenait régulièrement à préciser aux autres traducteur·rices, par des petites allusions, qu'elle n'avait pas de rapports sexuels avec lui (« on ne dort pas dans le même lit », « j'ai un lit d'appoint »). Au bout d'une dizaine de jours, elle est repartie, fâchée contre l'homme qui l'accueillait, au motif qu'il était pingre. Une Mercedes noire est venue la chercher un soir dans ce lieu isolé – j'avais alors pensé au podcast d'Arte radio *Diamant sur canapé*, qui raconte la pratique du « michetonnage » du point de vue libre et émancipé d'une praticienne chevronnée, misant ouvertement sur la séduction à des fins d'ascension sociale¹⁴.

Je ne sais pas quelle situation les jeunes filles du bar de Grenoble étaient en train de vivre alors que je les observais. Elles n'avaient pas l'air mal, elles avaient même plutôt l'air de s'amuser. Je ne sais pas non plus si cette situation s'accompagnait d'une quelconque transaction (économique ou en nature). Quoiqu'il en soit, l'extrême différence d'âge associée à la proximité physique et à la prise de drogue m'avaient alors alertée, puis rendue mal à l'aise, avec un mélange d'inquiétude et de dégoût. En rapport avec le témoignage de de Vanessa Springora, je me suis demandé si j'aurais été capable de croire ces filles si elles m'avaient dit qu'elles vivaient une situation librement choisie, alors que je n'avais pas eu l'idée de mettre en doute la capacité à décider pour elle-même de la femme venue d'Allemagne.

Le rapprochement de ces deux épisodes m'a fait travailler sur mon propre cadre moral : il est certain que la condition de mineur·e, parce qu'elle est un facteur de vulnérabilité avérée – en termes d'accès aux droits sociaux, aux ressources financières, à la mobilité pour ne citer

¹⁴ *Diamant sur canapé*, un podcast de Laetitia Druard, 2017, Arte radio.

que les éléments les plus objectivables – peut déclencher, chez moi, à l’instar de la loi, un désir de protection qui, s’il n’est pas mis au travail, pourrait bien se traduire en termes de « sauvetage » et s’accompagner des attitudes classiquement adoptées envers les mineur-es ou les « jeunes » (jugement, décredibilisation de la parole, autorité, non valorisation des ressources propres), lesquelles me semblent tout à faire contre-productives dans l’établissement d’un lien avec ces personnes – et comme l’explicite Vincent Dubaele dans le court entretien susmentionné, particulièrement contre-productives dans l’accompagnement des mineur-es qui se prostituent, on le vérifiera ci-après. Car le fait de prendre une personne au sérieux, en l’écouter et en lui posant des questions par exemple, n’équivaut pas à un déni de protection.

3) Formulation de la question de départ

En janvier 2023, lors d’un stage dans une centre de santé sexuelle isérois, je suis tombée sur le michetomètre (voir annexe), un outil élaboré par l’organisation Agir contre la prostitution des enfants (ACPE) sur le modèle du violentomètre. Si je ne doute pas de l’utilité de cet outil selon certains modes d’usage (voir infra), le présupposé sur lequel il repose, et avec lequel il a été conçu, m’a profondément embarrassé. Reflet du positionnement abolitionniste de l’État français – affiché sur l’outil même et sur lequel nous reviendrons – le michetomètre vise à faire comprendre aux personnes susceptibles de se reconnaître dans les situations exposées qu’elles vivent une situation de prostitution, et donc qu’il s’agit d’une violence grave, et donc que la personne est une victime. L’instrument est manichéen : soit la relation est libre et respectueuse, soit la situation est assimilée à une violence. Michetonnage, escorting et prostitution sont ici synonymes, alors que ces termes peuvent recouvrir des réalités différentes (voir infra). L’outil ne distingue pas non plus l’exploitation sexuelle du travail du sexe, deux termes qui recouvrent également des réalités différentes, pourtant bien renseignées voire mêmes représentées par des collectifs et des syndicats. En un mot, il écrase une diversité de situations, de vécus et de conceptions politiques sous un même jugement : la prostitution est une violence, ceux qui se prostituent ne peuvent pas choisir ce que leurs pratiques signifient pour elleux-même.

Ce postulat est exactement contraire à l'approche centrée sur la personne, qui part notamment du principe que ce sont les personnes qui s'autodéterminent et qualifient ce qu'elles vivent – et il peut bien sûr s'agir de violence, là n'est pas la question.

J'ai finalement décidé de faire cohabiter tous ces différents cadres voire conflits d'interprétation dans ma question de départ.

Comment associer une approche centrée sur la personne avec le cadre de la protection de l'enfance, en partant de l'exemple des mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées ?

Cette question générale se décline en plusieurs interrogations, en lien avec la posture de CCF. Comment faire coexister la condition de vulnérabilité que représente la minorité avec l'idée rodgérienne selon laquelle « la personne est experte à son propre sujet, c'est-à-dire qu'elle connaît mieux que quiconque sa situation, et qu'elle dispose de ses propres ressources » ? Comment un·e CCF accompagne-t-elle une personne dont la pratique et la situation est interdite par la loi au motif de sa protection ? Comment accompagner sans sauver ? Comment protéger sans contraindre ? Comment « ne pas avoir de projet » pour une personne mineur·e ?

Ces questions, vastes, ont constitué mon premier questionnement problématisé quant à l'accompagnement des mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées, en l'état de mes connaissances d'alors – c'est-à-dire avant d'entamer cette recherche sur le sujet. Pour poser la véritable problématique de ce travail, il est nécessaire d'avancer dans la présentation de cette réalité spécifique qu'est le recours au sexe tarifé pour les mineur·es aujourd'hui en France.

B) Enjeux socio-politiques de la prostitution des mineur·es en 2023 en France

1) Le contexte du Plan national de lutte contre la prostitution des mineurs

En juin 2021, est sorti le Rapport du groupe de travail sur le prostitution des mineurs, adressé à son commanditaire, Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, qui a pour ambition de « proposer une politique publique partagée » sur la

question¹⁵. En novembre de la même année, le Plan national de lutte contre la prostitution des mineurs est lancé, avec quatre axes (meilleur repérage, meilleure prise en charge des victimes et de leurs parents sur tout le territoire, meilleure répression des client·e et des proxénètes...) et un budget conséquent. En un temps record, de nombreux diagnostics territoriaux, enquêtes qualitatives, dossiers thématiques et colloques ont vu le jour, partageant tous la volonté de mieux cerner les contours du phénomène afin de lutter contre¹⁶. À cela, s'ajoutent un *vademecum*¹⁷ à destination des professionnel·les, un clip de prévention¹⁸, et l'ouverture de services destinés « à prévenir, repérer et accompagner les situations de prostitution des mineur·es » suite à un appel d'offre gouvernemental proposant des enveloppes budgétaires pour l'année 2022 (non renouvelable)¹⁹.

D'un document à l'autre, à quelques exceptions près, les constats et les perspectives se répètent globalement, les éléments de vocabulaire aussi. Malgré l'inflation récente des publications, les sources font état d'une réalité aujourd'hui peu documentée, et difficile à chiffrer : selon le rapport du groupe de travail, qui se veut une synthèse exhaustive des données éparses qui existent sur le sujet²⁰, le secteur associatif évalue le nombre de mineur·es concerné·es dans une fourchette entre 7000 et 10 000, tout en soulignant son caractère approximatif. Ce même rapport indique également une forte progression²¹ au cours des cinq dernières années, relevée par « de très nombreux professionnels de terrain, de la justice, des services d'enquête auprès de l'aide sociale à l'enfance, des milieux éducatifs et de

¹⁵ Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs, 28 juin 2021.

¹⁶ À titre d'exemples : Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard, Gaëlle Encrenaz. *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Université de Bordeaux, 2021 ; Amicale du Nid, *Diagnostic sur la prostitution des mineur·es en Haute-Garonne*, février 2022 ; IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, *Prostitution des mineurs : données probantes autour des leviers d'intervention*, avril 2021 ; *La prostitution des mineur·es en Haute-Garonne, Constats et perspectives*, colloque du 9 février 2023 à Toulouse.

¹⁷ Agir Contre la Prostitution des Enfants et 116 000 Enfants disparus, *Vademecum. Un guide pour lutter contre la prostitution des mineurs*, décembre 2022.

¹⁸ « Je gère », vidéo Youtube, ministère de la Santé et de la prévention, février 2022.

¹⁹ <https://www.federationsolidarite.org/2022/08/03/deux-appels-a-projets-pour-lutter-contre-la-prostitution-des-mineurs-viennent-de-paraitre/>

²⁰ Ces données se fondent principalement sur des rapports judiciaires ou associatifs, notamment réalisés par l'Amicale du Nid. Il semble important de signaler que ce rapport s'appuie sur des sources aux origines variées (dont des articles de presse), qui ne partagent pas les mêmes protocoles de recueil de données, et peut-être pas non plus les mêmes définitions des termes-clefs.

²¹ Ces tendances sont à prendre avec des pincettes, car comme le rappellent de nombreux·ses acteur·rices, pendant longtemps les cas n'étaient pas signalés.

la santé (...)»²² », et marquée par l'essor du « proxénétisme de cité²³ », défini comme un phénomène exclusivement français qui aurait démarré en 2015 et qui se serait intensifié pendant la crise sanitaire du Covid 19.

À titre de grandes tendances identifiées dans le rapport du groupe de travail (et que l'on retrouve dans les autres publications), le phénomène concerne très majoritairement des jeunes filles (10% de garçons) de nationalité française de 15 à 17 ans en moyenne, vulnérables pour plusieurs motifs : souvent en situation de rupture familiale ; ayant souvent subi des violences intrafamiliales et/ou sexuelles dans leur enfance. D'autres facteurs de vulnérabilité sont identifiés, tels que les parcours d'errance, les fugues, et les placements en établissements ASE et PJJ (notamment car certains proxénètes ciblent ces établissements pour recruter). Par ailleurs, si le rapport précise que la précarité renforce la vulnérabilité à la prostitution, il indique aussi qu'elle peut concerner tous les milieux sociaux (mais les données, déjà rares et principalement fondées sur des sources indirectes, sont très vagues à ce propos).

Une recherche qualitative réalisée par le Centre de victimologie pour mineurs (CVM) en 2021 à partir de très nombreux entretiens avec des professionnel·les, avec 16 mineur·es et 8 parents et s'appuyant également sur une trentaine de dossiers judiciairisés, fournit davantage d'information précises. L'argent est la principale motivation évoquée pour entrer dans la pratique du sexe tarifé. Dans l'ensemble des situations, un proxénète au moins intervient dans le parcours (et il s'agit presque toujours d'une micro-organisation ou micro-réseau²⁴). Son âge moyen est de 23 ans. La moitié des mineur·es est recrutée par l'intermédiaire d'une connaissance antérieure (milieu scolaire, extra-scolaire ou foyer des protections de l'enfance), tandis que les autres le sont via des réseaux sociaux numériques ou lors de rencontres fortuites (dans les gares principalement, lors d'une fugue par exemple). Les mises en relation avec les clients se font principalement via des sites spécialisés (Sexmodel, Wannonces) ou des réseaux sociaux (Snapchat, Instagram), même si la pratique de rue est constatée dans de grandes villes comme Marseille ou Lille. La prostitution des mineur·es se caractérise par une mobilité importante sur le territoire et des temporalités variables. Les actes ont principalement lieu *indoor* (dans des appartements privés, Airbnb, à l'hôtel, au domicile du client). Dans la

²² Rapport du groupe de travail..., p. 45.

²³ Défini par le SIRASCO comme « l'exploitation sexuelle de jeunes femmes mineures ou majeures désocialisées (...) par des délinquants originaires de cité. » Cité dans le Rapport du groupe de travail..., p. 46.

²⁴ Ces micro-organisations sont à distinguer des réseaux de traites internationaux. Ils n'investissent que peu de personnes, parfois une seule (le proxénète), autour de la fille.

majorité des cas, les mineur·es déclarent ne pas avoir perçu de rémunération suites aux actes, car le proxénète garde tout. Dans d'autres cas, le partage est de 50/50 avec le proxénète, ou de 40/60, en fonction de la négociation (et notamment si le proxénète assume une part logistique, tel qu'une location d'appartement). Les proxénètes témoignent de comportements fluctuants à l'égard des mineur·es, allant de lien d'affection et de relation de couple à la violence extrême. Ainsi, presque toutes rapportent des violences de la part du proxénète : physiques, psychologiques et sexuelles²⁵.

Comme le rappelle Alba²⁶, escorte et salariée d'une association de santé communautaire pour les personnes prostituées du nord de la France, qui travaille notamment avec des mineur·es : « La prostitution des mineur·es a toujours existé. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est très important de le dire. Ce n'est pas parce qu'Internet est aujourd'hui vulgarisé que cette prostitution est apparue. Elle a toujours été dans la rue, parfois intrafamiliale, au sein des foyers d'accueil. Ça a toujours existé dans des milieux pauvres. Nous, on distingue deux choses : le travail du sexe et l'exploitation, deux choses différentes qui ne se résument pas par un terme générique qui serait la prostitution. Et parmi les mineur·es, comme pour les adultes, il y a les deux : les mineur·es qui vendent du sexe, et les mineur·es qui sont exploitées, dont le business est tenu par d'autres, avec des séquestrations sexuelles, du vol d'argent, des choses très graves. Donc nous, on fait la différence, histoire d'occulter ni l'un ni l'autre. » Un entretien, mené en 2021 avec une psychologue de l'unité médico-judiciaire de Paris, rappelle d'ailleurs l'existence « déroutante » de jeunes filles qui ne sont « pas dans l'emprise ni dans le déni » parmi les mineur·es qui se prostituent²⁷.

Le rapport d'activité 2021-2022 de l'action « Présentes », qui propose un aller-vers numérique pour escortes organisé par l'association communautaire Cabiria à Lyon, se base sur 720 annonces contactées dans la région Rhône-Alpes. Sur les personnes qui exercent via Internet, indique le rapport, « nous pouvons rencontrer également des jeunes femmes de 20 ans originaires de quartiers très populaires, mais aussi des mineures qui maîtrisent parfaitement les réseaux sociaux. »²⁸ Par ailleurs, la période de la crise sanitaire a accentué

²⁵ Pohu H., Dupont M., Gorgiard C., *PromiFrance, recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France*, Centre de victimologie pour mineur, janvier 2022.

²⁶ Le prénom a été modifié. Alba fait partie des personnes que j'ai interviewées. Voir infra.

²⁷ Propos recueillis par Gurvan Kristanadjaja et Marie Piquemal « Aujourd'hui, des adolescentes de tous les milieux tombent dans la prostitution », *Libération*, 12 mai 2021.

²⁸ Association Cabiria Lyon, *Aller-vers numérique pour escortes*, rapport projet pilote 2021-2022, p. 25.

l'usage d'Internet en réaction à la précarisation des conditions de vie. Ainsi, « nous rencontrons des étudiantes, ayant débuté l'activité pendant la période de confinement. Si certaines étudiantes pratiquaient déjà le travail sexuel sur Internet, depuis plusieurs années, les périodes de confinement et de fermeture de nombreux établissements (restaurants, hôtels, écoles, magasins) ont fait perdre à d'autres la possibilité d'exercer des jobs alimentaires en parallèle de leurs études. Certaines ont donc fait le choix de compenser cette perte de revenus en se tournant vers le travail d'escorte sur Internet.²⁹ » Sans chercher à faire un panorama exhaustif des types de pratiques de sexe tarifé chez les personnes mineures et les jeunes majeures³⁰ qui ne se définissent pas par une exploitation par un tiers, on peut néanmoins mentionner la prostitution occasionnelle, de subsistance, dont parlent par exemple les jeunes du film « Entr'actes en mode mineur »³¹ en échange d'une contrepartie en nature (logement, repas, drogue...).

2) Des mineur·es qui refusent la catégorie de victime

Le Plan national de lutte contre la prostitution des mineurs ne s'embarrasse pas à faire de distinction entre les différents types de pratiques, et en particulier entre le travail du sexe et l'exploitation. Comme le précise le rapport du groupe de travail, « l'affirmation en France d'un régime abolitionniste de la prostitution [...] donne un cadre très clair pour l'action³² ». La loi du 13 avril 2016 « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » abroge le délit de racolage, instaure un parcours de sortie de la prostitution pour ces dernières et pénalise les clients. Désormais, rappelle le rapport, « comme tout mineur, [la personne majeure] est bien une victime.³³ »

Bien que de nombreuses initiatives et études de personnes concernées par le travail du sexe et de chercheur·es renseignent et dénoncent régulièrement le caractère infantilisant et

²⁹ *Idem.*

³⁰ J'ai choisi de faire apparaître de temps à autre les jeunes majeures, car le seuil des 18 ans me semble trop arbitraire et proche de la minorité pour les exclure entièrement de la réflexion.

³¹ « Entr'actes en mode mineur », association Itinéraires, Lille, 2020.

³² Rapport du groupe de travail sur... p. 39.

³³ *Idem.*

vulnérabilisant de ce féminisme d'État promulgué « au nom du droit des femmes, mais sans les femmes³⁴ », la prostitution, qu'elle soit légale pour les majeur-es ou interdite pour les mineur-es est dans tous les cas associé à une souillure, à une humiliation, à une violence en soi. Ce présupposé moral conditionne bien sûr ce qu'il est possible de dire, d'entendre et de concevoir dans un cadre institutionnel représentant le positionnement de l'État, ce qui est le cas de la plupart des grandes organisations engagées (et publiant) sur la question. En rapport avec la prostitution des mineur-es, j'ai identifié trois points saillants qui sont autant de points d'achoppement entre l'expérience et le point de vue des concerné-es et l'idéologie dominante. Ces trois endroits nous intéressent car ils sont déterminants si l'on s'intéresse à une approche centrée sur la personne, faisant cas de son expérience.

En premier lieu, relèvent tous les rapports, les mineur-es, y compris ceux qui ont ouvertement pâti de l'exploitation sexuelle, ne se considèrent pas comme des victimes. Le groupe gouvernemental de travail sur le prostitution des mineurs consacre quatre pages à la question dans son rapport, qui montrent combien les systèmes de représentation de ces jeunes posent une colle aux personnes en charge d'élaborer une politique publique sur le fondement victime/sauvetage. Cette synthèse décrit des jeunes qui, malgré les violences subies à côté de l'activité prostitutionnelle, reconnaissent des aspects positifs à la prostitution (le gain d'argent, l'autonomie, une réponse à des besoins d'affection et d'attention, le fait de reprendre un contrôle sur sa vie). D'autres « exposent leur activité en utilisant le vocabulaire du monde du travail (« bosser », « contrat », « recrutement », « entretien d'embauche »). D'autres encore, sont « à l'origine de leur propre exploitation, recherchant une protection ou une aide logistique auprès de leur entourage »³⁵. D'autres enfin, ne regrettent pas ce passage dans leur vie, malgré toutes les difficultés qu'il a pu représenter³⁶. L'étude du Centre de victimologie invoquée plus haut fait le même constat : « Une part importante des mineurs victimes ne se considère pas comme victime.³⁷ »

Afin d'expliquer et de neutraliser cette tendance généralisée, les analyses dominantes disqualifient systématiquement les déclarations des mineur-es. Il s'agit du second point

³⁴ Alban Jacquemart et Milena Jakšić, « Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution. », *Genre, sexualité & société*, n° 20, accessible en ligne.

³⁵ Rapport du groupe de travail sur..., p. 50-54.

³⁶ Film, « Entr'actes en mode mineur », association Itinéraires, Lille, 2020.

³⁷ PromiFrance, *Op. cit.*, p. 69.

saillant. Pour ce faire, elles disqualifient le langage utilisé par les jeunes pour nommer leur réalité : les termes *michetonneuse* ou *escorte*, mais aussi *sugar daddy*, *sugar baby*, *lover boys* sont accusés de « glamouriser » le phénomène, d'évacuer la résonance péjorative de la prostitution afin de de la rendre supportable. Les analyses invoquent aussi massivement des arguments psychologiques et comportementalistes pour expliquer l'absence de sentiment victimaire : l'hypersexualisation des filles dès l'enfance et l'accès à la pornographie provoqueraient un rapport technique et froid à la sexualité ; les mécanismes d'emprise et de déni, notamment de la part du petit ami, empêcheraient la victime de comprendre ce qui lui arrive ; l'attrance des mineur-es pour l'« appât du gain » ou « l'argent facile », plusieurs fois nommée, les suppose cupides, futiles et immatures, tout en masquant les réalités sociales de ces personnes (le besoin d'argent) et le travail soutenu que représente souvent la prostitution.

Enfin, dernier point saillant, toutes les analyses institutionnelles proposent un schéma explicatif de l'entrée dans la prostitution qui commencerait « la plupart du temps³⁸ » par un traumatisme antérieur (violences sexuelles, harcèlement) à la pratique du sexe tarifé, traumatisme conjugué à un cadre familial fragilisé ou insécurisant (famille monoparentale, séparation de fratrie, violences intrafamiliales...) (voir annexe). Cette corrélation entre le traumatisme et la pratique de la prostitution (qui viendrait notamment faite revivre le traumatisme) est à prendre avec beaucoup de recul critique, car elle n'émane pas des personnes concernées et ne repose sur aucune enquête scientifiquement menée. Le caractère abusif de cette correspondance a d'ailleurs été dénoncé par des collectifs et associations communautaires dans une longue tribune intitulée *La victime était presque parfaite, Ou comment comprendre l'instrumentalisation des traumatismes, réels ou supposés, des travailleur·ses du sexe et autres personnes minorisées*³⁹. Démontage en règle des multiples biais qui fondent ce discours abolitionniste, en partant de l'idée simple que toutes les femmes cis ou trans ou vécu des violences sexuelles et sexistes et qu'elles ne sont ni toutes traumatisées ni toutes TDS pour autant, la tribune montre combien « cette illusion de corrélation » et cette « généralisation hâtive » vise à « conférer une toute puissance aux encadrant-es » en infantilisant les concerné-es. Concernant les mineur-es, on peut ajouter que la notion de conduites pré-prostitutionnelles – notion floue qui inclut, en fonction du point de vue, le michetonnage, le fait de porter des tenues jugées hypersexualisées ou le fait d'envoyer

³⁸ Voir le *Vadémecum*, *op. cit.*, p. 11.

³⁹ Publiée sur le blog de médiapart le 10 avril 2021.

des *nude*, par exemple – que les acteur·rices sociaux éducatif et médicaux sont encouragé·es à repérer dans le logique du Plan est du même ressort : cette illusion de corrélation entre des attitudes impliquant d'une part le corps et la sexualité à l'adolescence et d'autre part la prostitution ne repose sur aucune étude sérieuse.

3) Des professionnel·les en difficulté

En introduction au rapport du groupe de travail, le Procureure générale près de la cours d'appel de Paris fait état de la « sidération » des travailleur·ses sociaux·les et des éducateur·rices « devant les discours de la plupart des jeunes victimes qui revendiquent leur liberté à disposer de leur corps ». De plus, indique-t-elle, « les professionnels de l'enfance en danger indiquent qu'ils se sentent démunis et isolés, leur parole étant taxée de morale ringarde et dépassée. »⁴⁰ Il est intéressant de voir que ce constat, qui revient dans tous les rapports institutionnels, côtoie des rappels à l'ordre régulier envers les professionnel·les qui se rendent coupables « de dérives sémantiques⁴¹ » s'iels reprennent, par exemple, les termes employés par les jeunes pour décrire leurs pratiques (voir supra). Quant au *vademecum* récemment élaboré pour aider les professionnel·les à repérer et soutenir les mineur·es en situation de prostitution, il prévient de manière extrêmement injonctive que la revendication « d'une prétendue liberté leur offre en surface une protection psychologique pour ne pas s'effondrer et ne pas céder à des pensées défaitistes ou suicidaire⁴² ». L'aporie du raisonnement est palpable : constater une impuissance à agir de la part des professionnel·les notamment du fait de leur « méconnaissance de la problématique » et de leur moralisme tout en disqualifiant l'expérience des jeunes et en renforçant le moralisme ambiant, ça ne fonctionne pas.

Deux écrits présentés dans le cadre du diplôme d'État d'éducation spécialisée abordent précisément cette question. Dans les années 2010, Liliana Gil travaille dans un service de prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis auprès de filles de 10 à 16 ans. Confrontée au michetonnage et au travail du sexe de ces dernières, celle-ci constate que « le dispositif de prise en charge de la protection de l'enfance (signalement, évaluation, placement) ne répond

⁴⁰ Rapport du groupe de travail... p., 10.

⁴¹ *Idem.*, p. 52.

⁴² *Vademecum, op. cit.*, p.13.

que partiellement à des adolescentes engagées dans un processus prostitutionnel. Car il est en décalage avec la réalité, avec la réalité précaire de celles-ci, leur rapport au temps et ce qu'elles pensent être leur liberté.⁴³ » De fait, elles refusent l'aide « classique » proposée par leurs parents et les travailleur·ses sociaux·les. De son côté, en 2022, Lila Delouis observe tout au long de son enquête le sentiment d'impuissance des professionnel·les, qui disent manquer d'outils et de moyens, sentiment qu'elle décide « de mettre en lumière car il a, en réalité, une grande influence sur les accompagnements qui peuvent être envisagés⁴⁴ ». Citant l'enquête du CVM, elles montre que suite à l'échec des tentatives d'aide et aux fluctuations du lien avec les mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées ainsi qu'à la fugue de manière répétée (voir infra), « les mêmes mécanismes de défense peuvent être alors à l'œuvre [chez les professionnel·les], dans une tentative de mise à distance, entre banalisation et rejet.⁴⁵ »

Face à la difficulté et à la nécessité de créer un lien et une relation de confiance dans ce contexte, Lila Delouis en appelle à repenser le paradigme de la protection de l'enfance pour répondre de manière pragmatique aux besoins spécifiques des mineur·es en situation de prostitution et proposer des pistes de travail stimulantes pour les professionnel·les. L'approche centrée sur la personne et la réduction des risques en font partie. Liliana Gil, quant à elle, veille à rappeler que le renoncement aux formes de toute-puissance professionnelle est également nécessaire pour pouvoir laisser de la place à la personne rencontrée.

4) Protéger les mineur·es, mais contre quoi ? Formulation de la problématique

En réaction à la sortie de la vidéo de prévention contre la prostitution des mineur·es *Je gère* par le gouvernement, le travailleur du sexe et membre du Strass Thierry Schaffauser replace les termes du débat en ces termes : « Le gouvernement inverse les rôles : c'est lui qui interpelle la population sur un danger qu'il crée pourtant lui-même, à savoir l'exploitation des plus jeunes (et des moins jeunes). [...] En l'occurrence, les défaillances sont nombreuses : Aide Sociale à l'Enfance, accompagnement social, précarité, droit au séjour et au logement

⁴³ Liliana Gil, « *Le pigeon michetonné, la michetonneuse plumée* ». *L'accompagnement éducatif mis à l'épreuve par des adolescentes engagées dans un processus prostitutionnel*, session 2012, p. 4.

⁴⁴ Lila Delouis, *Mineur·es prostituées. Repenser le paradigme de la protection de l'enfance*. Diplôme d'État en éducation spécialisée, 2022, p. 26.

⁴⁵ *Idem.*, citant CMV, *op. cit.*, p. 12.

notamment pour les victimes de traite, lutte contre les violences familiales, les politiques publiques sont notoirement dysfonctionnelles et inefficaces. Or, au lieu de s’y atteler, le gouvernement insiste sur le fait que le problème réside essentiellement dans la naïveté et la cupidité des jeunes filles qui pour “s’acheter un sac Vuitton ou un iPhone” sont prêtes à “vendre leur corps” et croient gérer. [...] Lorsque les rapports d’évaluation sur l’exploitation sexuelle des mineurs révèlent que la cause principale évoquée par les répondantes est le besoin d’argent, il n’y a évidemment aucune réponse politique à cette demande.⁴⁶ »

Comme l’indique Emmanuel Meunier, de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques de Paris-Seine-Saint-Denis, « la jeune fille ne *tombe* pas dans la prostitution comme une étourdie qui aurait loupé une marche.⁴⁷ » Ce dernier revendique une approche globale, identifiant les véritables besoins de la personne. Pour les comprendre, il semble nécessaire de prendre en considération les aspects positifs de la prostitution soulevés par les mineur-es, qui racontent en creux ce qui leur manque : le gain d’argent, l’autonomie, une réponse à des besoins d’affection et d’attention, le fait de reprendre un contrôle sur sa vie... Cela nécessite de se décaler de la prostitution, du fait de vendre du sexe, de l’acte en soi, dans les pas de Vincent Dubaele quand il commente à l’endroit des mineur-es accompagnés par Entr’Actes à Lille, qui sont souvent dans des parcours ASE et dans des fugues longues et répétées : « Je pense [...] qu’au-delà de la prostitution qui fait souvent écran, nous avons affaire à des adolescents qui expérimentent la vie et, de leur point de vue, la liberté. Pour cette raison entre autres, la rue, même avec ses dangers leur paraîtra toujours plus attractive que nos foyers, aussi bien intentionnés soient-ils. Il y a derrière tout cela des pistes intéressantes à creuser, c’est pourquoi mener des entretiens exploratoires dès la première fugue permettrait peut-être de donner un sens au geste, à la prise de risque, et ainsi de prévenir un possible ancrage dans la prostitution ou l’errance.⁴⁸ »

Donner un sens (et du sens) au geste, à la prise de risque, à l’expérimentation de ces jeunes, cela change la conception de la protection et de l’action d’un-e professionnel-le, car il n’est ainsi plus question de projeter d’emblée le jeune vers une sortie de la prostitution.

⁴⁶ Thierry Schaffauser, « Oui, je gère », 03/06/2022 : <https://strass-syndicat.org/oui-je-gere/>

⁴⁷ « Les jeunes filles en prostitution : observations et intervention de terrain. Entretien avec Emmanuel Meunier », in *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, Volet 1, ONPE, avril 2021., p. 49.

⁴⁸ « Une pratique de repérage et d’intervention auprès de mineurs se prostituant dans la rue : le service Entr’Actes en mode mineur à Lille. Entretien avec Vincent Dubaele. », in *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, Volet 1, ONPE, avril 2021, p. 151.

« Tenter d’“ouvrir les yeux” de la jeune fille confrontée à une situation d’exploitation en lui disant “tu ne vois pas qu’il profite de toi” repose très certainement sur une vérité et sur de bons sentiments, mais cela n’est pas efficace s’il n’y a pas, au préalable, un travail de décodage. Or ce travail ne peut se faire qu’en acceptant de partager un peu de l’expérience et de l’histoire de l’adolescente », estime Vincent Dubaele dans un entretien très détaillé sur l’action d’Entr’Actes⁴⁹. Pendant ce temps-là – celui de l’élaboration, du décodage, de l’expérience mise en sens – précise Alba, de l’association de santé communautaire, « il faut donner des billes en matière de réduction des risques notamment, pour aider la personne à être autonome, à prendre soin d’elle, en particulier celles qui travaillent dans de mauvaises conditions ».

*

Ce cheminement m’amène à formuler la problématique suivante, en lien avec la fonction de CCF et les enjeux de sa mise en œuvre.

Comment accompagner les mineur·es qui ont recours à des pratiques sexuelles tarifées dans une perspective de réduction des risques ?

Je pars de l’hypothèse que les risques s’inscrivent dans deux champs principaux, celui de la santé sexuelle d’une part, et celui de la violence d’autre part, liée à l’emprise potentielle d’un proxénète (qui peut être, comme on l’a vu, le petit copain, une connaissance proche ou un inconnu). Je précise que le champ d’application de cette problématique concerne à la fois des mineur·es qui font du travail du sexe sans contrainte d’un tiers, et sous la contrainte d’un tiers dans le cadre de ce qui est nommé ici les micro-réseaux ou micro-organisations, qui semblent laisser une certaine liberté de mouvements aux mineur·es. Autrement dit, mon sujet ne concerne pas une prostitution organisée via des réseaux des traites des êtres humains.

Ce sujet s’inscrit dans trois compétences du référentiel métier de CCF.

En premier lieu, la conduite d’entretien dans une approche psychosociale dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Toutes les activités de cette compétence me semblent pouvoir être mobilisées dans le cadre de la problématique.

⁴⁹ *Idem.*, p. 157.

Ensuite, l'accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle, avec deux activités principalement concernées (d'une part, la mise à disposition d'informations objectives sur les infections sexuellement transmissibles, les moyens de contraception, la grossesse, l'accouchement dans le secret et l'avortement, en appréhendant la démarche de réduction des risques, afin de favoriser un choix éclairé ; d'autre part, l'accompagnement des questionnements autour des sexualités et identités de genre, afin de promouvoir une vision positive et inclusive de la sexualité).

Enfin, l'accompagnement des personnes concernées par des situations de violences, avec là aussi deux activités principalement concernées (d'une part, l'identification des mécanismes d'emprise et les situations de non-consentement, en mobilisant avec les personnes concernées une analyse des places objet/sujet, afin de favoriser la prise de conscience des personnes ; d'autre part, l'évaluation du degré d'urgence d'une situation, au regard des éléments évoqués, des enjeux de maintien du lien et du cadre légal, afin d'alerter les instances concernées).

C) La méthode de recherche

J'ai en premier lieu amassé de la documentation écrite sur le sujet de la prostitution des mineur·es en France dans le contexte actuel : rapports d'enquête associatifs, rapports et communiqués gouvernementaux, ouvrages, tribunes, articles de presse, tutoriels, bilans d'activité. J'ai également visionné des supports vidéo (films en lien avec le sujet, film de prévention...) et consulté des sites Internet. Cette documentation a été enrichie de certaines lectures plus théoriques sur le sujet du consentement et de la prostitution. Ces supports, pour la plupart déjà mentionnés dans cet écrit, m'ont beaucoup aidée à me repérer dans le sujet. J'ai veillé à ne pas prendre tous ces documents pour argent comptant, en nommant leurs types (communiqué, tribune, synthèse, etc.), leurs contextes d'élaboration (sources gouvernementales, associatives, etc.) et leurs limites scientifiques (notamment quand les synthèses et rapports assemblent des données indirectes qui n'ont pas été recueillies dans les mêmes contextes et selon les mêmes protocoles d'enquête, ce qui est le cas pour le rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs).

J'ai ensuite réalisé sept entretiens avec des professionnel·les du champ médico-social accompagnant des mineur·es en situation de prostitution, ou susceptibles de les accompagner :

deux entretiens avec des CCF de deux centres de santé sexuelle différents (Cathy et Julie) ; un entretien avec la coordinatrice d'un lieu d'accueil public spécialisé dans l'écoute des adolescent·es (Laurence) ; deux entretiens avec des éducatrices de prévention (« éduc·s de rue »), l'une spécialisée sur les jeunes en errance (Alice), l'autre intervenant en cité (Victoria) ; un entretien avec une éducatrice spécialisée travaillant dans un service d'accompagnement pour personnes mineures travailleuses du sexe, au sein d'un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de prostitution (Daphné) ; un entretien avec une escorte, salariée d'une association de santé communautaire par et pour les personnes prostituées dans le nord de la France, qui travaille aussi avec des mineur·es (Alba). Ces entretiens semi-directifs ont tous été réalisés entre avril et juin 2023. Je les ai à chaque fois enregistrés et retranscrits. Toutes les personnes et structures interviewées sont anonymisées.

Je n'ai pas directement été en contact avec les personnes mineur·es lors des mes stages ou lors de cette enquête. Sans être impliquée dans un dispositif d'accompagnement au long cours, et compte tenue de la difficulté d'établir des liens entre jeunes et professionnel·les, je ne me suis pas sentie légitime de demander davantage à ces dernier·es. Il se trouve également que je n'ai pas été confrontée à cette situation sur mes lieux de stage, à part en creux, comme j'en parlerai après. L'idée de poster une annonce sur les réseaux sociaux m'a brièvement traversée, mais je l'ai rapidement abandonnée, notamment car je ne me sentais pas suffisamment formée pour amorcer une discussion en peu de mots avec ces personnes dont je ne connaissais pas la réalité, le mode de communication, la disponibilité. J'ai surtout projeté que n'ayant rien à leur amener, je serai arrivée comme un cheveu sur la soupe dans leur monde, et que la proposition de parler du recours au sexe tarifé ne collait pas avec tout ce que j'avais entendu jusqu'alors : une grande méfiance vis-à-vis des adultes voulant justement en parler. J'ai enfin émis l'idée de faire un stage d'une semaine dans le service Entr'Actes à Lille mais, en plus d'être très demandée, la structure ne prend pas de stagiaires pour des périodes courtes. J'ai tout à fait conscience que la parole des concerné·es représente un manque. Pour pallier partiellement cette limite, je vais essayer de mettre le plus possible en avant les situations les impliquant et leurs paroles indirectes, et surtout de situer la place des personnes qui les rapportent.

Tableau récapitulatif des personnes interviewées, avec leurs pseudonymes

Cathy	CCF – centre de santé sexuelle dépendant de la fédération du Planning familial
Julie	CCF – centre de santé sexuelle dépendant de la fédération du Planning familial
Laurence	Coordinatrice d'un lieu d'accueil public spécialisé dans l'écoute des adolescent·es
Alice	Éducatrice de prévention – jeune en errance
Victoria	Éducatrice de prévention – cité
Daphné	Éducatrice spécialisée – service d'accompagnement pour personnes mineures travailleuses du sexe
Alba	Escorte, salariée d'une association de santé communautaire par et pour les personnes prostituées

II. Des accompagnements « sur le fil »

Cette partie se fonde principalement sur les expériences des professionnelles que j'ai rencontrées. Il semble important de préciser d'emblée que les CCF avec qui j'ai fait des entretiens, ainsi que les centres de santé sexuelles où j'ai fait mes stages n'ont pas affaire à la thématique du sexe tarifé chez les mineur·es reçu·es, et qu'il s'agit en soi d'un matériau de travail et d'interrogation, étant donné que les problématiques de ces personnes concernent directement les missions du métier. Je me suis tournée vers la profession d'éducateur·rices spécialisé·es dans la ville où j'habite et vers une association de santé communautaire par et pour les personnes en situation de prostitution dans une ville d'une autre région, car c'est là où j'ai pu trouver des pratiques de terrain directement en lien avec mon sujet. Je précise ici que la ville où j'ai fait mon enquête ne dispose pas d'une association de santé communautaire de ce type. On y trouve en revanche plusieurs centres de santé sexuelle. Je précise enfin que les éducateur·rices rencontrées accompagnent à ce jour une cinquantaine de mineur·es recourant à la pratique du sexe tarifé, tout·es de nationalité française, dans des contextes très différents.

Il s'agit donc ici de faire dialoguer les pratiques entre CCF et d'éducateur·rices spécialisé·es à l'endroit de ma problématique, car si les second·es se nourrissent de fait du champ de compétence des premières, cela m'a moins semblé être le cas de l'inverse. Bien sûr, il ne s'agit pas de plaquer des métiers, des missions, des compétences et des moyens très différents. Au contraire, il s'agit plutôt de regarder dans quelles mesures les complémentarités peuvent jouer, s'appuyer les unes sur les autres, mais aussi dans quelles mesures elles peuvent déplacer, au moins un peu, la fonction de CCF vers des pratiques davantage orientées sur l'aller-vers et le partenariat en direction des adolescent·es, en mettant au centre les associations de santé communautaire par et pour les personnes en situation de prostitution.

A) Être repéré·e, repérer, entrer en lien

1) Invisibilité du sexe tarifé du côté des professionnel·les non « spécialisé·es »

Lors des entretiens menés avec les CCF, il apparaît que ces dernières ne reçoivent pas de personnes (majeures ou mineures) évoquant des pratiques sexuelles tarifées. Comme le précise l'une d'entre-elles, cela ne veut pas dire que la pratique n'existe pas chez les personnes reçues. Laurence, la coordinatrice d'un lieu d'accueil public spécialisé dans l'écoute des adolescent·es, raconte la même chose : « Aucun·e jeune ne vient chez nous pour cette raison-là, mais ça veut pas dire qu'on n'accueille pas des jeunes qui se prostituent. On est censé·es être formé·es sur tous les sujets. Alimentation, sommeil, radicalisation... Bien évidemment, ce n'est pas le cas. » Dans ce sens, Julie (CCF) précise : « On retrouve souvent cet écueil, entre "On n'a pas cette situation dans nos publics" et "On n'a pas les mots ou les oreilles pour que ça se dise". Et pour les personnes particulièrement dominées, comme les mineur·es, c'est d'autant plus valable. En fait, je pense qu'on n'est pas suffisamment formé·es et outillé·es là-dessus. »

Daphné, qui accompagne une vingtaine de mineures (uniquement des filles) en situation de prostitution au sein d'un service spécialisé, fait part du même constat au sujet des professionnel·les qu'elle côtoie dans le champ médico-social : « La prostitution ne fait pas partie de la réalité de beaucoup de monde, aussi est-elle invisibilisée ». Elle fait également part de la difficulté des concernées à en parler : « Elles aussi ont incorporé le stigmat. La pute ne fait pas partie des femmes respectables dans les représentations communes. Du coup, elles n'en parlent pas. » Daphné évoque aussi le traitement sensationnaliste lié à la question du travail du sexe des mineur·es, avec des termes qui reviennent tout le temps (« prostitution, drogue, fugue, proxénète, hypersexualisation ») et qui font écran à des réalités plus quotidiennes, ainsi que le fossé intergénérationnel qui intensifie les écarts entre les mondes sociaux, notamment avec l'usage du numérique, non maîtrisé ou utilisé par des nombreux·ses professionnel·les. À cet égard, Alba, de l'association de santé communautaire, explique que son association a débuté les « aller-vers » en ligne l'an dernier, qui permettent de rencontrer

des mineur·es, qui se déclarent d'ailleurs souvent majeur·es. « Comme on vient du même terrain, on a les codes pour reconnaître les petites. Et pour savoir aussi si c'est elles qui tiennent le téléphone ou non ».

La pratique du sexe tarifé correspond à des situations diverses. D'ailleurs, le sexe n'est pas toujours tarifé, il peut être échangé contre autre chose. Victoria, éducatrice de prévention dans une cité, suit une dizaine de filles de 15 à 18 ans. Elle indique : « Si tu prends le michetomètre, moi j'ai eu affaire à toutes les nuances. Bon il y a des gens qui disent que tout est de la prostitution. Moi j'ai arrêté de poser des mots dessus à la place des jeunes, sinon ça ne rencontre pas d'écho. » Concernant les filles qu'elle accompagne, qui pour la plupart vivent chez leurs parents, elle explique qu'elles sont souvent entrées dans la pratique « par amour, et parce qu'elles n'ont aucune référence sur la sexualité et les relations amoureuses. Aussi, quand le type leur demande de coucher avec un tel ou un tel, ça ne semble pas si anormal ». Victoria évoque aussi des situations de conflit avec les parents : « Ça ne va pas, elles veulent davantage d'air, elles ont une copine qui fait ça, qui se fait de l'argent, ça a l'air génial ».

Daphné suit une vingtaine de jeunes filles, dont seize qui sont dans un parcours de protection de l'enfance et qui vivent, quand elles ne sont pas en fugue, en foyer. Les autres sont soit venues spontanément, soit via leurs parents, qui viennent chercher de l'aide. « Les filles disent je suis escorte, je suis dans la rue, je me prostitue... On utilise les mêmes termes qu'elles. Si elles disent, "J'ai un plan", tu dis, "Comment s'est passé ton plan ce week-end ?", voilà. Après, ces réalités sont tellement taboues que le service est souvent sollicité quand les choses sont allées trop loin, c'est-à-dire quand la mineure s'est mise en danger et a subi des violences et se dit, "ok, je vais demander de l'aide". Mais du coup, on arrive presque trop tard. Tout le travail de mise en lien préventif ne s'est pas fait, et c'est dommage. »

Cas spécifiques et complexes à « laisser » à des partenaires spécialisés, ou réalité potentielle de certain·es jeunes, qui entre de ce fait dans les missions d'écoute, de suivi et d'orientation des CCF ? Les deux, dirais-je. Sachant qu'à écouter les professionnelles rencontrées, certaines situations commencent par des problématiques très clairement liées à la vie relationnelle et affective (conflit avec les parents, emprise de l'amoureux) et évoluent vers des situations d'exploitation, tandis que d'autres situations démarrent par de l'emprise et de l'exploitation et évoluent vers une pratique plus libre, comme le raconte Alba, de l'association communautaire. « Il y a des filles qui viennent se faire pêcher par des proxo qui

jouent les amoureux dans les foyers. La première fois, elles touchent pas l'argent. La seconde fois non plus. La troisième, elles ont compris comment ça marchait, et elles ont envie de se faire de la thune, de se prouver qu'elles sont capables de ne pas se faire entuber. Elles partent en tournée. Mais du coup, elles peuvent avoir besoin d'un gars pour faire les choses qu'elles ne peuvent pas faire, louer un appart par exemple. » Dans tous les cas, la question de la santé sexuelle est en jeu.

Victoria évoque enfin l'invisibilisation de la place des jeunes hommes dans la prostitution, avec l'exemple d'un jeune homme gay qu'elle accompagne dans la cité. « Dire que tu es gay quand tu viens d'un quartier et que tu y habites, c'est mort. Lui, sa seule manière de vivre son orientation sexuelle, c'est de passer par Grindr, mais ensuite ça va loin en matière de prises de risque sexuelle, notamment tarifées. Car c'est sa seule découverte de la sexualité, et qu'il n'a pas d'espace pour en parler. »

En ce qui concerne les CCF, comment passer de « on n'a pas cette situation dans nos publics » à « on n'a pas les mots ou les oreilles pour que ça se dise » à « on peut contribuer à ouvrir un espace de parole sur ces questions ? » ou, à tout le moins, desserrer l'espace du jugement quant à des pratiques tant jugées et méconnues ?

2) L'accueil inconditionnel, le non-jugement, et la question du langage

Quand elle rencontre de nouvelles mineures, Daphné raconte qu'elle ne prononce pas les termes « prostitution » ou « travail du sexe » au départ, mais plutôt « vie affective et sexuelle » ou « conduites sexuelles à risque », et que si ces termes sont trop flous, elle dit « son vrai métier ». Elle remarque que ces dernières sont alors souvent soulagées : « Elles se disent, bon c'est bon, je vais pas la choquer. » Victoria constate de son côté la même tendance avec deux des filles qu'elle a accompagnées : « C'est comme si elles voulaient nous protéger de la vérité. Et du coup, c'est à nous [éduc] de remettre la protection à sa place. » Vincent Dubaele, dans l'entretien dans *Libération* susmentionné indique que son équipe parle avec des mots très simple quand elle entre en lien : « De toute façon, ils savent ce qu'est une

fellation ou une sodomie. Ça fait tomber des barrières, et peut changer le regard qu'ils portent sur nous⁵⁰ ».

Afin de proposer un accueil inconditionnel, un espace qui rend la parole possible, la question du langage est centrale, car elle implique une (re)connaissance du monde la personne rencontrée. Comme l'explique Alba, de l'association communautaire : « On nous demande souvent notre méthode... ben les vaches elles mangent de l'herbe ! Souvent, les personnes qui accueillent et écoutent, même si elles sont extrêmement empathiques, posent des mots qui sont trop loin du terrain. Par exemple, tu as des filles, mineures ou majeures, qui disent “mon copain”, et le copain, c'est pas forcément affectif, c'est juste pour ne pas dire “mon mari”. Et le copain, en fait, c'est le proxénète. Et elles portent plainte contre le “copain”. Autre exemple, quand tu demandes “Est-ce que tu vends ton corps et ton temps”, eh bien ça montre que tu sais que c'est par heure ou par 30 minutes, ça montre que tu t'y connais. »

De manière moins experte, et peut-être davantage à la portée des CCF, Victoria recommande les questions ouvertes sans introduire de biais supposant d'emblée une sexualité d'ordre conjugal ou affective, laissant la porte ouverte aux échanges économico-sexuels : « Plutôt que de dire, “Comment ça se passe avec ton copain ou ta copine ?”, moi je dis, “Tu en est où dans ta sexualité ? Comment tu la vis ?” ». De même, Victoria explique qu'elle met des indices dans le local où elle accueille les jeunes : des affiches, le michetomètre, des revues bien en évidence. Des éléments qui montrent qu'ici, c'est un sujet qui peut exister.

En-deçà de la question de l'accueil inconditionnel, se pose la question du jugement et des projections des professionnel·les. « Car tu peux être sûre que si les jeunes sentent un malaise chez toi, elles vont s'y engouffrer ! » témoigne Daphné. Dans son mémoire sur l'accompagnement des jeunes filles qui michetonnent en Seine-Saint-Denis, Liliana Gil raconte ainsi qu'elle a dû faire le point avec ses propres représentations morales, pour les déconstruire : « Il me semblaient que mes réactions vis-à-vis de la sexualité des jeunes étaient plutôt progressistes. Cependant, je ne m'étais jamais arrêtée sur mes propres craintes, mes représentations personnelles, mes peurs inavouées (...). Les jeunes filles me choquaient, ou du moins leurs pratiques me choquaient malgré mon positionnement éducatif. Elles venaient réveiller en moi des angoisses de maladie, de dégradation physique trop importante, (...) une crainte de maternité précoce et le sentiment que leur avenir scolaire et professionnel était

⁵⁰ « Si on leur fait la morale, les jeunes peuvent se braquer et on ne les reverra plus », *Op. cit.*

détruit à jamais⁵¹ ». De son côté, Alba constate souvent que les professionnel·les pensent savoir ce qui se passe, et « imaginent le pire » sans creuser. Alice, éducatrice de prévention qui accompagne des jeunes en errance, analyse ainsi : « Ça nous renvoie à plein de choses, tu projettes sur la gamine. Après, quand tu t'intéresses aux parcours de vie, tu comprends mieux pour elle est là. Elle est à la rue, elle a pas de thune. C'est pas chouette de ton point de vue, mais pour elle, c'est ce qui se passe. »

La place du jugement et des biais de négativité (à déconstruire) est centrale pour amorcer un lien. Le positionnement du service Entr'Actes, qui propose des actions de réduction des risques sur la santé sexuelle et l'usage de drogue pour les mineur·es prostitué·es, en témoigne : « L'approche stigmatisante et jugeante ne marche pas. Lorsqu'on dit d'entrée de jeu à un jeune qui se prostitue ce qu'il doit faire ou non, ce qui est bien et ce qui n'est pas bien, cela nous revient en boomerang. (...) Nous savons ce que peut produire l'expérience de la violence, mais nous travaillons avec des jeunes qui sont vivants et qui ont besoin qu'on les considère comme tels, d'autant plus que concrètement on doit en appeler à leur part vivante, agissante, si on veut qu'ils aillent vers ce parcours moins chaotique.⁵² » Daphné raconte elle aussi : « C'est surprenant de voir combien ce qui revient à chaque fois c'est "Ok, une jeune qui vit ça, il faut l'éloigner". Donc ça veut dire : séjour de rupture, hospitalisation ou centre éducatif fermé. Pour la couper. Sauf que ça marche pas. Parce qu'elles n'en sont pas là. » Comme le dit Victoria, « il faut respecter que pour les filles, c'est une étape de vie. Une fois qu'elles en sont sorties [pour celles qui en sortent], elles t'en parlent comme toi tu raconterais la fois où tu es allée ramasser les abricots pour te faire de l'argent ! »

Dans le référentiel du métier de CCF, la question de l'adaptation de l'accueil et de l'intervention en fonction du public reçu est l'une des premières compétences de la conduite d'entretien, afin d'assurer un cadre inclusif. Cela conditionne la mise en place d'un lien de confiance, et donc la capacité à comprendre la demande – à exercer le métier en somme. Victoria raconte : « Un jour, j'amène deux mineures, qui pratiquent de l'escorting, au Planning familial. Déjà, elles sont contentes, car ce n'est pas dans leur quartier, donc elles ne risquent pas d'être repérées. Le rendez-vous était pour l'une des deux. Avec l'autre, on reste dans la salle d'attente, on prend plein de prospectus. Elle me dit "Moi aussi je voudrais

⁵¹ Liliana Gil, *Op. cit.*, p. 5.

⁵² Vincent Dubaele, OPCE, *op. cit.*, p. 148.

prendre rendez-vous”. Génial ! Un peu plus tard, je lui demande comment c’était. Elle me répond, à propos de la conseillère qui l’a reçue : “Wow, elle était affolée !” »

Je ne sais pas si cet « affolement » était la traduction d’une inquiétude de la part de la conseillère, que je peux tout à fait concevoir pour m’être moi-même déjà « affolée » rien qu’à observer de très jeunes filles dans une situation de séduction avec un homme bien plus âgé dans un bar (voir supra). Néanmoins, afin de promouvoir une vision positive et inclusive de la sexualité, autre compétence du référentiel, il me semble important de savoir écouter sans paniquer les représentations de la sexualité de la personne reçue. À ce propos, Daphné raconte : « On en fait toute une histoire, mais pour plein de jeunes que j’accompagne, ce n’est pas le moment du sexe tarifé qui pose problème – le grand mot pour qualifier ça, c’est “elles banalisent”. Ce qui leur pose problème, aux filles, c’est les violences qui peuvent accompagner la situation (avec le proxénète par exemple) et les conso [drogue, alcool]. Les seules fois où elles parlent des clients d’ailleurs, c’est quand ils ont été violents. L’autre jour, une jeune m’a dit : “Dans deux semaines, j’ai 18 ans, je pourrai faire 3 cly par jour (cly = client), au moins je me ferai de la thune. Là je peux pas, c’est trop abusé”. Il faut pouvoir entendre ça pour en faire quelque chose. »

Quand je demande à Julie, CCF dans un centre de santé sexuelle, comment elle réagirait si une mineure lui disait en entretien « je fais du travail du sexe, mais t’inquiète pas, je gère », elle me donne plusieurs pistes ayant trait à la valorisation et à la réduction des risques, mais elle me pointe aussi un élément qui me semble important à soulever, car il amène à la fois la question de la congruence, et celle de la responsabilité des professionnel·les : « Mon objectif sera qu’on se revoie. Et lui faire comprendre que je suis dispo sur le long terme, notamment s’il y a un moment de galère. Mais oui, ça ferait tilt. En fait, il y a plein de situations qui font tiltent. Je ne passe pas une journée d’accueil sans avoir de dissonances internes. Des dissonances plus ou moins fortes. C’est ça le truc de ce boulot. Parfois, j’ai l’impulsion de dire quelque chose, avant de me remettre dans la posture. Par exemple : une personne qui veut absolument une pilule contraceptive, alors que je pense que c’est une erreur, et qu’il est probable qu’elle revienne avec une grossesse non prévue dans quelque mois. Quand on a des dissonances fortes, notamment des inquiétudes, ce qu’on peut faire, c’est essayer de créer un lien supplémentaire, un lien un peu plus fort que d’habitude. »

Pour Victoria, le non-jugement n’existe pas, sans quoi elle ne pourrait pas se positionner et agir. « Je distingue le non-jugement de la condamnation. Et moi je ne condamne

rien. Ni les actes ni les paroles. En revanche, je juge tout le temps. Pour savoir si je dois m'inquiéter, ce que je dois faire, comment être... Je ne peux pas juste me dire "Bon ben, si elle est heureuse avec ça...tant mieux". Sinon je ne fais pas mon métier [d'éduc]. » Je trouve cette remarque intéressante, dans le sens où le métier de CCF implique des arbitrages constants qui trouvent une forme de régulation via la maintien de la posture, comme le dit Julie. Mais aussi, comme j'ai pu le voir à plusieurs reprises lors de mes stages, lors des réunions d'équipe et des moments d'analyse de la pratique.

3) Lien de confiance et signalement

Comme Lila Delouis l'identifie dans son mémoire, « la documentation récente s'accorde sur le fait que la création d'un lien de confiance est un indispensable à l'amorce de tout travail d'accompagnement de ces jeunes⁵³ ». À la différence des CCF, les éducatrices rencontrées disposent de plus de moyens qui favorisent l'établissement d'un lien de confiance (travail sur la durée, dans des environnements plus ordinaires notamment). Néanmoins, comme le souligne Alba, l'approche centrée sur la personne, que partagent les CCF, est fondamentale pour le maintien de ce lien : « Quand on fait des accompagnements avec beaucoup de partenaires (les éducateurs du foyer ASE, l'infirmière, la justice et nous, par exemple), on met la petite au centre en lui demandant, quand elle nous a raconté des choses, si on a le droit de les répéter. Comme ça, elle sait ce qui tourne autour d'elle. Elle a accès au réseau partenarial, on partage le même cerveau. Elle a moins de raison de se mettre en colère contre un tel ou un tel ».

La question du maintien du lien se pose en revanche avec acuité avec l'instrument du signalement ou des IP. Victoria raconte un épisode éloquent à cet égard, à propos de deux jeunes filles qui faisaient de l'escorting, et qui avaient été repérées par des animateurs de prévention dans la cité. Après avoir passé six mois à créer un lien, via un collectif sur la place des filles dans les banlieues (« six mois pour que les filles s'assurent qu'on est complètement extérieures au quartier, et qu'on va pas tout raconter »), l'une des deux a fini par « tout lui balancer » suite à un épisode de violence (une séquestration). Un signalement a été fait au

⁵³ Lila Delouis, *Op. cit.*, p. 23.

procureur. La Brigade des mœurs et des familles a appelé les filles pour les convoquer en leur disant « vous faites partie d'un réseau de prostitution ». Victoria raconte : « Les filles ont péché un câble. Moi je me disais, “garde le lien, garde le lien”. Du coup on s'est mis d'accord avec ma cheffe pour lui faire porter le chapeau et dire que c'était elle, et pas moi. Mais ça nous a servi de leçon. Si tu te dis, “on a fait notre boulot, on a protégé, on a déclenché”, ça peut avoir des conséquences horribles pour les personnes. Les parents de ces filles n'étaient pas au courant. Or souvent, même si le lien est fragile, le domicile des parents, c'est le seul endroit sécurisé qu'elles ont. Sauf que tu as des parents qui foutent les jeunes à la porte s'ils apprennent qu'elles font escortes. Du jour au lendemain, elles peuvent se retrouver complètement seules. À part avec le réseau ».

De manière unanimes, les éducatrices rencontrées disent faire le moins de signalements possibles, pour maintenir le lien. Cette question est plus « simple » quand les jeunes font l'objet de mesure de placement, car la procédure n'est pas portée par la structure qui accompagne la jeune (« on reste ainsi un espace de libre adhésion pour les mineures », explique Daphné). Comme le raconte Alice : « On est sur un fil quand le seul adulte au courant de la situation, pour la jeune, c'est nous. Quand est-ce qu'on alerte ? Quand est-ce qu'on juge que là, il faut déclencher ? C'est complètement étranger à ce qui se fait habituellement en protection de l'enfance, où habituellement, s'il y a une situation de maltraitance sur un·e mineur·e, on signale directe ».

Cette situation n'est pas étrangère au métier de CCF, pour qui le signalement ou l'IP est également un instrument possible, mais délicat. Hélène raconte ainsi : « Si on va du côté des violences intra-familiales, ou violences sexuelles sur mineur·e, la question du signalement revient régulièrement. Dans certaines situations, si l'on met ça sur la table, on va perdre le lien. En termes de protection de l'enfance, qu'est-ce qui est le plus protecteur ? Perdre le lien et signaler ? Garder le lien et arriver à quelque chose qui convoque l'adhésion de la personne ? Régulièrement, on s'interpelle entre collègues : est-ce que je fais une IP tout de suite ? Est-ce que j'attends ? Mais en attendant, elle est encore exposée aux violences. Et si elle ne revient pas au prochain rendez-vous et que je n'ai pas fait l'IP ? » Julie ajoute pour sa part : « Pour des personnes ultra précaires, ou pour des personnes racisées, en appeler à l'État, ça peut aussi être insécurisant et rajouter de la violence. Je pense qu'on a besoin d'élaborer des pistes entre l'IP et l'accueil inconditionnel, pour le boulot de CCF. Je sens qu'il y a un vide. On bricole à chaque fois. Des choses qui nous vont plus ou moins. Et puis l'enjeu est

lourd quand tu sais qu'une gamine est exposée à tel ou tel truc. C'est dans ces moments-là qu'il est le plus difficile de rester sur l'approche centrée sur la personne. On peut aller dans la rôle de sauveuse. Et c'est d'ailleurs là qu'il est important d'avoir du partenariat ».

De fait, c'est souvent grâce à des liens de confiance avec le parquet, dont témoignent Entr'Actes à Lille, mais aussi Daphné pour sa structure, que des solutions « intermédiaires » sont inventées, en échangeant sur des situations sans que la machine ne se mette forcément en route. De la même manière, explique Victoria, « parfois on explique à la Protection de l'enfance que du moment où on fera une IP concernant telle ou telle situation, il faudra la prendre en compte tout de suite. Mais en attendant, on continue à travailler avec la jeune. » Pour autant, l'association Entr'Actes précise aussi : « Il est clair que nous signalons ou réactivons le signalement si nous sommes témoins d'une forte contrainte sur un jeune, ou si nous avons l'impression d'une urgence⁵⁴ ».

4) Assouplir le cadre de l'accompagnement

Parce que les mineur-es qui ont des pratiques sexuelles tarifées sont souvent mobiles (en fugue), que le lien avec les professionnel-les est fragile, et que « au vu des connaissances en ce moment, ce qui fonctionne, c'est le travail de fond et le travail sur le long terme », Daphné appelle ces derniers à persévérer, même si c'est « dur et décourageant » en trouvant des moyens « un peu décalés », adaptés aux modes de vie des jeunes accompagnées, comme répondre aux sms le soir alors que la journée de travail est finie ou, s'il y a un vrai danger, en se créant un compte « pro » sur les réseaux sociaux, pour ne pas perdre le fil si la jeune communique plus facilement ainsi. Dans les suivis qu'elle réalise, « l'idée est de retrouver les filles à l'endroit où elles sont, d'être ultra souple. Au foyer si c'est au foyer, en ville si elles le veulent, à la SPA si elles veulent promener des chiens... »

Sans coller aux méthodes d'une éducatrice dont la mission professionnelle est de réaliser ces accompagnements si spécifiques, le sujet de la souplesse du cadre m'a interpellée, en lien avec les modes de fonctionnement des centres de santé sexuelle notamment. Victoria note d'ailleurs que le système de prise de rendez-vous ne convient pas forcément aux mineures qu'elle suit : « Il y a un truc avec l'immédiateté, la disponibilité. Quand on leur dit

⁵⁴ Dubaele, OPCE, *op. cit.*, p. 153.

que le rendez-vous est dans trois semaines, ça colle pas. Par exemple, c'est compliqué de faire un suivi au Planning familial. Les filles n'ont pas toujours de moyen de contraception, on prend un rendez-vous, mais dans leur temporalité à elle, c'est trop long. »

B) Une approche élargie de la réduction des risques

1) Être là

Cela peut paraître évident, mais dans les accompagnements complexes, assurer la permanence ou la possible réactivation du lien en disant à la personne reçue qu'on est là sur le long terme est en soi un outil important. Daphné explique : « On fait souvent le lien avec les situations de violences conjugales, car il y a beaucoup d'allers-retours avec les mineures. On ose espérer qu'à chaque fois, ils se font de manière différente. La majorité des personnes adultes qui sont accompagnées par la structure disent qu'elles sont entrées dans le travail du sexe à la minorité. Donc l'enjeu, c'est de dire, nous on est là, on bouge pas. Si maintenant c'est pas le moment, ce le sera peut-être plus tard. » Victoria témoigne de la même attitude : « Si la personne me dit que tout va bien, qu'elle n'a pas besoin d'aide, moi je dis ok, je vais pas lui créer un besoin si elle n'en exprime pas un. Par contre, je vais lui dire que si elle a une question, n'importe laquelle, elle peut m'appeler. »

Tout l'enjeu, pour Emmanuel Meunier, qui travaille à la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (Seine-Saint-Denis), c'est d'être là « au bon moment ». Si la mineure vit une situation d'exploitation sexuelle qui la malmène, « ce sont justement ces allers-retours qui vont permettre de lui rendre sensible l'existence d'une relation d'emprise, d'une contrainte qui la pousse, chaque fois, à repartir⁵⁵ ». Jusqu'au « bon moment », qui signifie pour lui le décrochage, moment qu'il faut particulièrement accompagner car il faut éventuellement mettre la personne à l'abri. Pour être là au « bon moment », ce dernier recommande d'affirmer sa présence, de garder le lien.

La question de l'affirmation de la présence constitue un questionnement de la pratique des CCF, comme l'illustre Julie à travers l'interrogation qui porte sur le fait de recontacter ou non une personne reçue en entretien : « C'est une question qu'on se pose beaucoup en supervision.

⁵⁵ Emmanuel Meunier, OPCE, *op. cit.*, p. 53.

À quel moment on recontacte les gens ? Sachant que ne pas venir à un rendez-vous, c'est un moyen pour les personnes de dire, stop c'est bon. Or dans certaines situations d'urgence, il est peut-être bien de se permettre d'aller chercher des nouvelles. Récemment, il y a une jeune qui s'est permise de m'écrire une première fois par mail, je vais lui réécrire. Donc moi, ça m'ouvre aussi un espace de dialogue. Et je vais me permettre de la resolliciter pour savoir où elle en est de sa plainte. » Laurence, qui est coordinatrice d'un lieu d'accueil public spécialisé dans l'écoute des adolescent·es, explique que dans son service, iels rappellent systématiquement le/la jeune quand des situations les préoccupent : « Je pense que c'est de notre responsabilité de prendre des nouvelles, de savoir ce qui se passe. »

2) Faire le lien avec les associations de santé communautaire

Alba explique que l'une des actions récentes portée par l'association communautaire dans laquelle elle travaille est d'essayer d'avoir un contact direct avec les jeunes concernées, à l'intérieur des foyers de la Protection de l'enfance, et cela souvent par l'intermédiaire des infirmier·es. Le but de cette action est de proposer un moment d'écoute téléphonique, régulière si besoin, « une écoute sans but derrière » par des travailleuses paires qui connaissent le contexte de la prostitution. « À force d'écoute et de parole, ben ça suscite des choses, des demandes. On donne des billes sur la question des droits et de la santé. On oriente vers les Plannings, vers les Cegidds. On leur donne des adresses locales vu que les filles bougent beaucoup. En fait, on essaie de se positionner comme un pont entre les acteurs qui tournent autour de la fille. »

Daphné raconte d'ailleurs qu'elle suit une mineure, Chloé⁵⁶, qui lui a été « orientée » par une travailleuse paire que la jeune avait rencontrée dans une ville voisine. « Cette travailleuse paire nous a appelé·es pour nous dire “Est-ce que vous pouvez vous mettre en lien avec Chloé, elle revient de fugue, elle est dans son foyer dans votre ville, c'est la galère. » Depuis, entre de nombreuses fugues et faits des violences pour Chloé, mais aussi beaucoup de « gros vents » et de moments à parler derrière une porte de chambre fermée pour Daphné, cette dernière raconte que Chloé commence à envoyer « de petits indices quand elle est dans la mouise, sa géolocalisation par exemple ».

⁵⁶ Le prénom a été changé.

Comme Julie, CCF, le suggérait ci-avant, plus la situation est complexe et inquiétante, plus la question du partenariat est importante. Et ce pour diverses raisons. Pour offrir aux jeunes concerné·es le maximum de soutien répondant à leurs besoins, mais aussi pour éviter, en tant que professionnel·les, de se retrouver à porter des situations lourdes seul·es. Alice, qui suit des jeunes en errance, le résume ainsi : « Ni flic, ni pompier, ni sauveuse : je maille ». À comprendre : elle fait en sorte que les jeunes soient entouré·es par le maximum de monde. « Santé, social, le partenariat ne s'arrête jamais. »

L'orientation vers des structures partenaires est l'une des compétences nommées dans le référentiel du métier de CCF. Lors de mes stages, j'ai pu constater combien il pouvait être attendu de recevoir une adresse adaptée à sa demande en mentionnant l'existence d'un groupe local d'auto-support lié à l'addiction à l'alcool – la personne s'y était rendue entre deux rendez-vous au Planning familial. S'il me semble important d'être en mesure de fournir des informations sur des partenaires, quels qu'ils soient, il me semble d'autant plus précieux de se renseigner, à titre de CCF, sur l'existence des collectifs de pair·es, où l'empathie se double de l'expérience. En lien avec le travail du sexe des mineur·es, et plus spécifiquement en lien avec les violences qui peuvent auréoler cette situation, l'association Cabiria propose par exemple des consultations téléphoniques « post-agression ».

3) Réduction des risques en matière de santé sexuelle

Revenant sur l'histoire du service Entr'Actes en mode mineur, Vincent Debaele raconte : « Au moment où nous cherchions notre place et la bonne posture à tenir dans l'intervention (...), nous avons cherché d'autres façons de faire. Nous nous sommes par exemple tournés vers l'association Les Amis du bus des femmes à Paris, qui est une association créée par les travailleur·ses du sexe. (...) Nous avons également été amenés à effectuer certaines de nos maraudes en partenariat avec l'association Aides. (...) Ces collaborations et ces rencontres nous ont appris des choses, mais elles nous ont fait considérer aussi (et à nos interlocuteurs) qu'il y avait de la place pour les acteurs du champ social, pour compléter les approches sanitaires. (...) Nous avons choisi de nous engager dans une approche de "réduction des risques sexuels" en distribuant aux jeunes des préservatifs, du gel... Ces actions sont toujours accompagnées d'un message. (...) C'est une approche intéressante car elle permet de limiter les contaminations (qui représente un danger immédiat) et parce qu'elle donne le "ton" de la

relation à la personne.⁵⁷ » Aujourd'hui, l'équipe d'Entr'Actes réalise notamment des maraudes avec un camping-car équipé, un « aller-vers numérique », et des temps de permanence dans leurs locaux. Outre la distribution de contraceptifs, iels pratiquent des dépistages d'IST en partie grâce à des TROD, et une réduction des risques liés aux produits psychoactifs et aux addictions. Cette approche non-jugeante leur permet d'amorcer un lien et des conversations avec les jeunes sur des questions concrètes liées à la santé et à la précarité, d'évaluer les prises de risques immédiates, et d'amorcer un accompagnement global plus long visant éventuellement à prévenir l'installation durable du/de la jeune dans la rue et la précarité (et la prostitution). Daphné, qui applique cette approche dans son service, la synthétise ainsi : « Je te donne connaissance de tous les risques que tu prends, et je te propose des idées pour moins en prendre ».

Concernant les jeunes filles de cité qu'elle accompagne, Victoria constate que le michetonnage, l'escorting ou la prostitution constitue souvent la première entrée dans la sexualité. Elle dit souvent observer, chez ces dernières, une méconnaissance totale de leur corps, de leurs organes génitaux, ainsi que des fondements d'une sexualité épanouie. « J'entends des trucs comme "J'ai tapé une fellation, j'ai fait l'amour quoi", ou "c'est normal de céder", ou "j'ai eu mal pendant le rapport mais c'est pas pire que X, qui s'est fait passer dessus par plein de gars dans un hôtel". Il y a des choses que moi je nomme viol qu'elles considèrent comme normales. » Outre une forme d'éducation à la sexualité et au consentement, que Victoria transmet grâce à des vidéos Youtube et à une mallette du Planning familiale comportant notamment un clitoris en 3D, elle indique qu'il « faudrait faire quelque chose à propos des conso ». Cette question revient d'ailleurs dans tous les entretiens et documents écrits sur le sujet de la prostitution des mineur·es. Alba raconte que son association prodigue des conseils de réductions des risques quant aux substances psychoactives « par nécessité », et qu'il est particulièrement compliqué d'orienter les jeunes vers des structures spécialisées (type Csapa) du fait de la très longue attente, ce que confirme Alice.

Dans son mémoire, Lila Delouis écrit de son point de vue d'éducatrice spécialisée : « Pour ce travail de RDR [avec les jeunes en situation de prostitution], il convient à mon sens de se spécialiser sur la question en participant à des formations. Il est aussi possible de mettre en place des partenariats avec des structures dont la RDR est le cœur de métier.⁵⁸ »

⁵⁷ Dubaele, OPCE, *op. cit.*, p. 149.

⁵⁸ Delouis, *op. cit.*, p. 33.

L'approche, en matière de santé sexuelle, est bien connue des CCF qui travaillent à démedicaliser la sexualité en alliant informations concrètes et accompagnement des questionnements sans la délier de son aspect relationnel, ce qui fait également écho aux problématiques relevées par Victoria ci-dessus. Je reviendrai ci-après, dans les perspectives et la conclusion, sur cette question.

4) Compétences psychosociales et ouverture des choix

Quand je demande à Daphné de me donner des exemples d'outils qu'elle utilise dans ses accompagnements, voici ce qu'elle me dit : « Quand le lien est là, j'utilise beaucoup l'humour et l'autodérision. Ensuite, je leur demande [aux mineures] de m'expliquer des choses qu'elles savent faire, comme installer Snapchat sur mon téléphone. Ça les met à une autre place... Et puis, j'utilise beaucoup les questions ouvertes, pour allumer de petites alarmes. Une fille me dit un truc évident pour elle, et moi je la questionne ou je fais un petit commentaire. Par exemple, l'autre jour, il y en a une qui me parlait de son proxénète en me disant : "Par contre il est trop sympa, quand j'ai faim il m'amène à manger"... Moi je lui réponds : "En même temps, tu lui files combien d'argent ? Hier tu as fait 1200 balles, tu lui en as filé 600. Donc il peut quand même t'amener à bouffer. Entre les deux, c'est toi qui bosses." Après je réinsiste pas. C'est surtout pour poser les jalons de l'esprit critique, pour la faire cogiter. » Alba, de l'association communautaire, agit en s'inscrivant à l'endroit de leur expérience même, en leur apportant de l'information : « Si elle a trouvé un type pour lui louer un appart pour travailler, tu lui demandes combien il prend. Quoi, 40% ! Alors qu'il n'est pas capable de nettoyer les chiottes ! Si elle te dit, "Il faut que je bosse gratos parce qu'il m'a dit que l'appart avait coûté 1000 euros." "Pardon ?! À Saint-Etienne, 1000 euros le week-end, c'est pas possible." Tu reposes les trucs. Les filles n'ont pas envie de se faire entuber, mais elles sont jeunes. » Quant à Victoria et Alice, elles les aident à qualifier ce qu'elles traversent en travaillant sur leurs émotions, avec force reformulations car le langage manque pour exprimer le nuancier des affects et des ressentis (« elles disent souvent "ben normal", et basta »).

Mobiliser des ressources, développer la conscience de soi, avoir une pensée critique, savoir résoudre des problèmes, savoir prendre des décisions, accéder à ses émotions... Les compétences psychosociales font bonne alliance avec la réduction des risques, dans une perspective d'autonomie et d'émancipation. Ce type d'outil se retrouve dans la palette des

CCF, autant pour travailler sur les inégalités de genre, la sexualité, que le consentement et les situations de violence. Comme l'indique Julie : « Tel que je me le représente, notre rôle est d'ouvrir quelque chose du côté des désirs et des envies des filles, car dans ce monde-là – patriarcal –, savoir ce que tu aimes et ce que tu n'aimes pas à 15 ans, ce dont tu as envie ou pas, avoir l'espace d'explorer ça, eh bien c'est impossible. La question, c'est de plaire avant tout. En animation, je passe par des analogies comme cuisiner ensemble, faire le plat qui nous plairait à tout-es les deux. Et oui, on a le droit d'aimer des choses et de ne pas en aimer d'autres. Pour moi le premier travail, c'est s'autoriser à dire "Je n'aime pas ça". L'identifier déjà. Ce qui est difficile. Puis il faut parvenir à l'exprimer à l'autre. Ce qui est aussi difficile. Puis dire : "je préfère ça" ».

C) Perspectives

Plusieurs perspectives d'actions font suite à cette recherche, afin de dépasser certains constats et de prolonger certaines réflexions :

-Ouvrir les centres de santé sexuelle à la problématique des échanges économique-sexuels, par la formation des CCF auprès des associations de santé communautaire et/ou des structures d'accompagnement des personnes en situation de prostitution, majeures comme mineures ; par la présence d'indices (affiches, brochures informatives) dans les locaux ; et par des campagnes de communication sur le sujet adaptée à différents âges et langages (« Vous pratiquez le travail du sexe pour boucler les fins de mois ? N'hésitez pas à venir en parler » / « Votre vie ressemble à celle de Jeanne Dielman ? N'hésitez pas à venir en parler »). Dans un contexte de paupérisation, il est fort probable que le recours au travail du sexe augmente à titre de revenu d'appoint (ou de revenu tout court), comme on le voit avec la population étudiante depuis la crise sanitaire.

-Adapter le cadre des entretiens individuels des CCF et des soignant-es en réservant une matinée ou journée par semaine à l'accueil sans rendez-vous, plus adapté aux publics qui sont pris dans des logiques d'urgence et d'immédiateté.

-Développer la pratique de l'aller-vers des CCF dans les lieux où des pratiques sexuelles à risque sont identifiées, comme les foyers ASE et PJJ, avec des permanences et des animations

hebdomadaires, mais aussi au sein des Caarud et des Csapa, au vu des liens entre prostitution et usage de substances psychoactives, et des centres d'accueil pour demandeur·ses d'asile.

-Étoffer les liens et la pratique partenariale des CCF avec les éducateur·rices de prévention sur les questions de santé sexuelle en lien avec les cités, en s'appuyant sur les compétences de repérage de ces dernier·es et sur l'existence des dynamiques déjà créées (soirées ciné-débat, collectifs de filles...), pour faire des animations sur la santé sexuelle et le consentement.

-Monter un groupe de travail à l'échelle locale pour réfléchir à des dispositifs intermédiaires entre le signalement et l'approche centrée sur la personne dès lors que la personne est mineure, en lien avec les autres acteur·rices concerné·es (éducateur·rices spécialisé·es, Protection de l'enfance...)

-Poursuivre les animations sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective en milieu scolaire, dès le plus jeune âge afin de fournir le maximum d'outils avant l'entrée dans l'adolescence (le rapport du groupe de travail adressé à Adrien Taquet comporte plusieurs mentions au rôle de CCF ainsi qu'aux séances d'animation à l'école, déplorant que les établissements scolaires ne les organisent pas plus assidument).

Conclusion

Comment accompagner les mineur·es qui ont recours à des pratiques sexuelles tarifées, dans une perspective de réduction des risques ? Cette recherche montre dans un premier temps que les CCF ne sont que peu formées et outillées sur le sujet de la prostitution en générale, et plus précisément sur le travail du sexe des mineur·es et des jeunes majeur·es. On peut d'ailleurs supposer que c'est pour cette raison qu'elles ne rencontrent pas ou peu ce public, de fait invisible ou invisibilisé dans les centres de santé sexuelle. Avant d'amorcer toute action, il s'agit donc de créer les conditions d'accueil de ces adolescent·es ou jeunes majeur·es qui ne correspondent pas aux représentations abolitionnistes de l'État français : récusant la catégorie de victime, mettant en échec les accompagnements éducatifs et sociaux classiques, les mineur·es dont il est question ici semblent demander un autre type de lien et de considération, faisant appel à leur « part vivante », comme le dirait Vincent Dubaele de la si inspirante initiative Entr'Actes, à Lille. Cette réalité ne doit cependant pas faire écran aux besoins de ces personnes, qui tout en ayant de nombreuses ressources, sont aussi potentiellement vulnérables. Si certain·es d'entre elleux se livrent à un discret travail sans contrainte d'un tiers, ou avec la collaboration d'un tiers, d'autres sont en revanche exploité·es et dès lors souvent victimes de violences par le proxénète. Face à l'établissement difficile du lien et au besoin d'autonomie de ces dernier·es, je fais le pari de la réduction des risques, qui est à la fois un moyen de prendre soin de soi (pour les concerné·es), et une manière d'entrer en lien avec elleux à travers un aspect concret (pour les professionnel·les), avant d'amorcer un éventuel suivi plus global.

La recherche que j'ai réalisée, principalement à partir des témoignages de terrain d'éducateur·rices spécialisé·es et de prévention, montre les aménagements nécessaires à l'ouverture d'un espace de parole non-jugeant sur la question des pratiques économico-sexuelles (michetonnage, escorting, travail du sexe...) dans les centres de santé sexuelle par exemple. Elle montre ensuite que l'hypothèse de la réduction des risques de santé sexuelle résonne fortement avec les missions des CCF, par l'accompagnement, l'orientation et la prévention sur les questions de contraception, de dépistage et IVG, mais aussi en lien avec les questions relationnelles et affectives. Ces interventions pourraient notamment être réalisées selon une démarche d'aller-vers en direction des publics qui fréquentent peu les centres de

santé sexuelle (jeunes relevant de la Protection de l'enfance, jeunes des quartiers défavorisés, MNA...), ou qui sont peu identifiés comme recourant à la pratique du sexe tarifé (les étudiant·es précaires par exemple).

La réduction des risques de violences, qui correspond au second objectif de la réduction des risques à l'égard des mineur·es qui font du travail sexuel, tel que je l'ai posé en hypothèse, correspond également aux attributions des CCF, même si je recommande en la matière d'orienter autant que faire se peut vers des partenaires spécialisés, au premier chef les associations de santé communautaire par et pour les personnes prostituées, qui allient l'expérience à l'empathie, ainsi que certains services d'accompagnement respectueux des personnes, ne les poussant pas vers une sortie de la prostitution si tel n'est pas leur désir. Les CCF ont en revanche beaucoup à jouer sur la prévention de la violence auprès des enfants et des adolescent·es, en continuant de mettre en place, comme elles le font déjà, les actions de prévention des inégalités de genre, des discriminations et des violences dans l'Éducation nationale par exemple. Afin, comme le dit Alba, « de donner le maximum de billes » pour « être en mesure de dire ce qu'on préfère à 15 ans » comme dirait Julie, dans un monde où la liberté de choix est plus que relative pour certain·es.

Bibliographie

Ouvrages

- Ancian Julie, *Les Violences inaudibles. Récits d'infanticides*, Seuil, Paris, 2022
- Boltanski Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard « NRF Essais », 2009
- Jacquemart Alban et Milena Jakšić, « Droits des femmes ou femmes sans droits ? Le féminisme d'État face à la prostitution. », *Genre, sexualité & société*, n° 20, accessible en ligne
- Jakšić Milena, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, CNRS Editions, 2016
- Le Margueresse Catherine, *Les Pièges du consentement*, Éditions iXe, 2021
- Rogers Carl, *Le Développement de la personne*, coll. « Psychologie sociale », Dunod, 1998-
Springora Vanessa, *Le consentement*, Grasset, Paris, 2020

Rapports

- Amicale du Nid, *Diagnostic sur la prostitution des mineur-es en Haute-Garonne*, février 2022
- Agir Contre la Prostitution des Enfants et 116 000 Enfants disparus, *Vademecum. Un guide pour lutter contre la prostitution des mineurs*, décembre 2022
- IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, *Prostitution des mineurs : données probantes autour des leviers d'intervention*, avril 2021
- Lavaud-Legendre Bénédicte, Cécile Plessard, Gaëlle Encrenaz. *Prostitution de mineures – Quelles réalités sociales et juridiques ?*, Université de Bordeaux, 2021
- Pohu H., Dupont M., Gorgiard C., *PromiFrance, recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France*, Centre de victimologie pour mineur, janvier 2022
- ONPE, *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, Volet 1, avril 2021
- Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs, adressé à Adrien Taquet, 28 juin 2021

Rapports d'activité

-Association Cabiria Lyon, *Aller-vers numérique pour escortes*, rapport projet pilote 2021-2022

-Entr'Actes, *La réduction des risques*, Rapport d'activité 2021.

Supports vidéo et podcast

-*Diamant sur canapé*, podcast de Laetitia Druard, Arte radio, 2017

-« Entr'actes en mode mineur », film, association Itinéraires, Lille, 2020

-*Noémie dit oui*, Geneviève Albert, 2022

-*Schéhérazaïde*, Jean-Bernard Marlin, 2028

Entretiens

-« Les jeunes filles en prostitution : observations et intervention de terrain. Entretien avec Emmanuel Meunier », in *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, Volet 1, ONPE, avril 2021

-« Une pratique de repérage et d'intervention auprès de mineurs se prostituant dans la rue : le service Entr'Actes en mode mineur à Lille. Entretien avec Vincent Dubaele. », in *Protéger les enfants et les adolescents de la prostitution*, Volet 1, ONPE, avril 2021

Tribunes et communiqués

-*La victime était presque parfaite, Ou comment comprendre l'instrumentalisation des traumatismes, réels ou supposés, des travailleur-ses du sexe et autres personnes minorisées*, blog de médiapart le 10 avril 2021

-Thierry Schaffauser, « Oui, je gère », 03/06/2022 : <https://strass-syndicat.org/oui-je-gere/>

-Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et les familles, *Lancement du premier Plan nationale de lutte contre la prostitution des mineurs*, Dossier de presse, 15 novembre 2021

Mémoires

-Lila Delouis, *Mineur-es prostituées. Repenser le paradigme de la protection de l'enfance*. Diplôme d'État en éducation spécialisée, 2022

-Liliana Gil, « *Le pigeon michetonné, la michetonneuse plumée* ». *L'accompagnement éducatif mis à l'épreuve par des adolescentes engagées dans un processus prostitutionnel*, session 2012

Articles de presse

-Gurvan Kristanadjaja et Marie Piquemal « Aujourd'hui, des adolescentes de tous les milieux tombent dans la prostitution », *Libération*, 12 mai 2021.

-Marie Piquemal, « Prostitution des mineures : des parents à la justice, le grand désarroi », *Libération*, publié en ligne le 22 janvier 2022.

-Marie Piquemal, Prostitution des mineures : « Quand tu commences, tu ne peux plus t'en passer », *Libération*, publié en ligne le 22 janvier 2022.

-Prostitution des mineures : « Si on leur fait la morale, les jeunes peuvent se braquer et on ne les reverra plus », *Libération*, publié en ligne le 26 janvier 2022.

Génial ! Tu prends confiance en toi et en les autres, tu découvres progressivement ta sexualité, et tu prends du plaisir dans ta relation avec l'autre.

- J'ai la possibilité de dire « non » et il/elle respecte mes décisions.
- Il/elle tient compte de mes désirs et respecte mes sentiments.
- Il/elle me laisse m'habiller comme je veux : je montre et je cache ce que je veux.
- Il/elle accepte volontiers de rencontrer mes amis et ma famille.
- Je l'invite et je lui fais des cadeaux parce que cela me fait plaisir.

Danger ! La prostitution te fait prendre des risques et met ta vie en jeu. C'est un engrenage dans lequel les autres profitent de toi et t'exposent à de graves violences.

- Je séduis des personnes pour obtenir des cadeaux.
- Je fais de l'escorting en boîte de nuit et en soirée.
- J'accepte ce que me demande mon copain ou ma copine parce que j'ai peur qu'il/elle me quitte.
- J'envoie des « nues » en échange de cadeaux.
- Je fais des shootings sexy pour devenir célèbre.
- J'accepte de satisfaire les désirs sexuels des autres pour me faire des amis et m'intégrer à un groupe.
- Je couche avec les personnes qui pourraient lancer ma carrière.
- En échange d'une récompense (argent, cadeaux, restaurants, hôtels, sorties, consommations, transports, alcool, cannabis...) il/elle me demande un acte sexuel (masturbation, fellation, sodomie...).
- Mon copain ou ma copine me demande d'avoir des actes sexuels avec d'autres personnes ou amis.

Tu deviens proxénète et risques la prison, car tu participes à l'exploitation des autres.

- J'ai donné des conseils à des personnes qui débutent.
- J'ai prêté mon téléphone, pris des photos ou écrit des annonces pour les autres.
- J'ai présenté quelqu'un à celui/celle qui me gère.
- Pour les autres, je prends les rendez-vous ou je fais les courses (nourriture, préservatifs, lubrifiants).
- Je touche de l'argent ou reçois des cadeaux liés à l'activité sexuelle des autres.

DICO-SEXO

- ▶ **Relation sexuelle** : rencontre (réelle ou à distance) entre deux ou plusieurs partenaires visant des sensations de plaisirs sexuels, physiques et/ou émotionnels.
- ▶ **Rapport sexuel** : une relation sexuelle avec pénétration.
- ▶ **Pénétration** : mouvement permettant au sexe, à la langue, aux doigts, aux orteils ou à un objet de pénétrer le vagin, l'anus ou la bouche d'une personne.
- ▶ **Masturbation** : pratique sexuelle stimulant les organes génitaux, avec des doigts, des mains ou un objet, pour procurer du plaisir.
- ▶ **Fellation** : autrement désignée comme « sucer », c'est une stimulation sexuelle en suçant et léchant le pénis.
- ▶ **Cunnilingus** : stimulation sexuelle des différentes parties de la vulve (lèvres, clitoris, etc.) à l'aide de la langue.
- ▶ **Sodomie** : pénétration de l'anus masculin ou féminin, avec le pénis, un doigt ou un objet.
- ▶ **Sadomasochisme (ou « pratique SM »)** : pratique sexuelle qui emploie la domination, la douleur ou l'humiliation dans la recherche du plaisir. Cette pratique ne peut pas être improvisée, au risque d'être extrêmement dangereuse.

Si l'une des personnes n'est pas consentante, il s'agit d'actes de violence qui sont punis par la loi

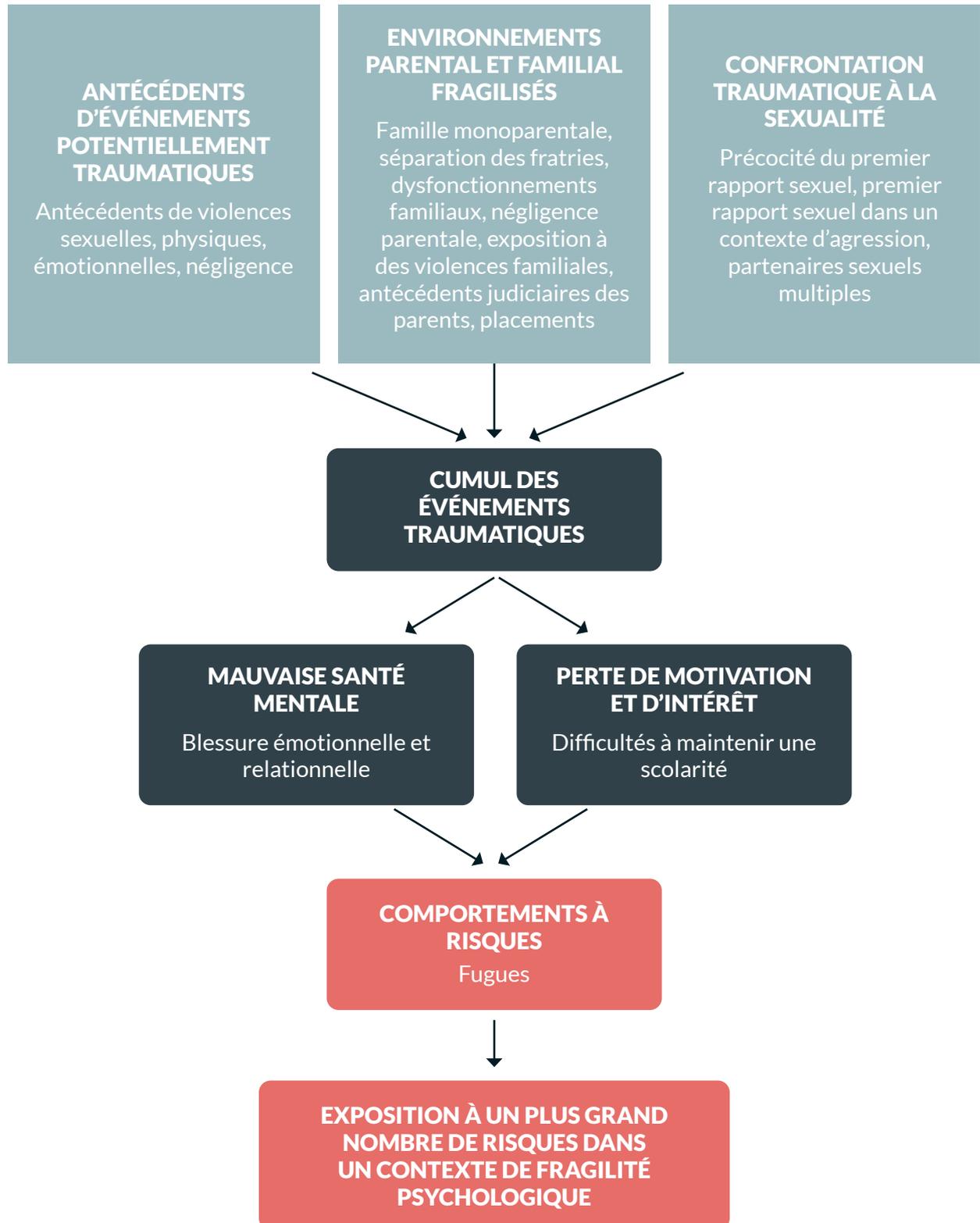
DICO-MICHETO

- ▶ **Prostitution** : contacts physiques visant à satisfaire les désirs sexuels d'une autre personne en échange d'une récompense (argent, cadeaux...).
- ▶ **Escorting** : utilisé la plupart du temps pour désigner des activités économique-sexuelles qui sont en réalité de la prostitution.
- ▶ **Michetonnage** : forme de prostitution qui vise à obtenir des cadeaux ou des avantages en échange de faveurs amoureuses ou sexuelles.
- ▶ **Proxénéisme** : fait de participer, aider ou organiser la prostitution d'une personne. Par exemple : recruter quelqu'un, poster ses annonces, lui fournir un lieu de passes, faire la sécurité ou les courses, etc. Un.e proxénète n'est pas nécessairement le/la chef.fe d'un réseau et ne touche pas nécessairement d'argent.
- ▶ **Loverboy** : proxénète qui utilise son influence amoureuse pour convaincre son/sa copain/copine d'avoir des activités de prostitution.
- ▶ **Client.e** : personne qui obtient un acte sexuel en donnant une contrepartie.
- ▶ **Sugar daddy** : homme généralement plus âgé offrant des cadeaux, de l'argent ou des avantages à un.e jeune en échange de relations sexuelles ou de son « accompagnement ».
- ▶ **Pédopornographie** : photo ou vidéo pornographique qui met en scène une ou plusieurs personnes mineures.

Le droit considère la prostitution comme une violence. C'est pourquoi les clients et les proxénètes sont punis par la loi.

DESCRIPTION DU PARCOURS TRAUMATIQUE DES MINEURS VICTIMES, ANTÉRIEUR AUX FAITS DE PROSTITUTION (Dupont M., Pohu H., Gorgiard C.)

SCHÉMA 1



Résumé

Comment concilier l'approche centrée sur la personne, qui est l'un des outils-clefs de la fonction des CCF, avec la protection de l'enfance, dès lors qu'un·e mineur·es se trouve dans une situation identifiée à un danger ? Le cadre légal implique de faire un signalement ou une IP, sans tenir compte de la volonté de la mineur·e en question, ce qui met possiblement à mal le lien de confiance établi avec les professionnel·les. Or dans certains cas, qu'est-ce qui est le plus protecteur ? Un signalement ou un lien de confiance ? À partir de l'exemple des mineur·es qui recourent à des pratiques sexuelles tarifées, et en faisant dialoguer la pratique des CCF avec celles des éducateur·rices de prévention, nous étudierons l'option de la réduction des risques sexuels comme technique de protection, mais aussi d'autonomisation des mineur·es en question.

Mots-clefs : Prostitution des mineur·es ; travail du sexe ; pratiques sexuelles tarifées ; réduction des risques ; protection de l'enfance ; santé communautaire ; approche centrée sur la personne ; accompagnement.